



Communauté
de Communes

Val de Saône
Centre

Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2021/2026

BILAN A MI-PARCOURS



Communauté de Communes
Val de Saône Centre

Parc Visiosport Le Grand Rivolet
166 Route de Francheleins
01090 MONTCEAUX

www.ccvsc01.org

SOMMAIRE

1 - Introduction et rappel des objectifs du PACET

- ◆ Présentation de la Communauté de Communes Val de Saône Centre (CCVSC) ... 04
- ◆ Contexte de création du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ... 05
- ◆ Etat des lieux et enjeux du PCAET ... 07
- ◆ Stratégie du PCAET ... 12
- ◆ Présentation du plan d'actions du PCAET ... 13
- ◆ Les acteurs du PCAET ... 15

2 - Bilan à mi-parcours du PCAET 2021-2023

- ◆ Méthodologie pour la réalisation du bilan ... 18

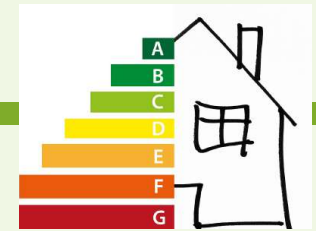
- ◆ Avancement par axe ... 20
- ◆ Vision globale de l'état d'avancement ... 54
- ◆ Avancement des indicateurs globaux du territoire ... 56
- ◆ Evaluation de la mise en œuvre et de la coordination du PCAET ... 61
- ◆ Bilan financier 2021-2023 de la CCVSC ... 65

3 - Quelles suites au bilan mi-parcours ?

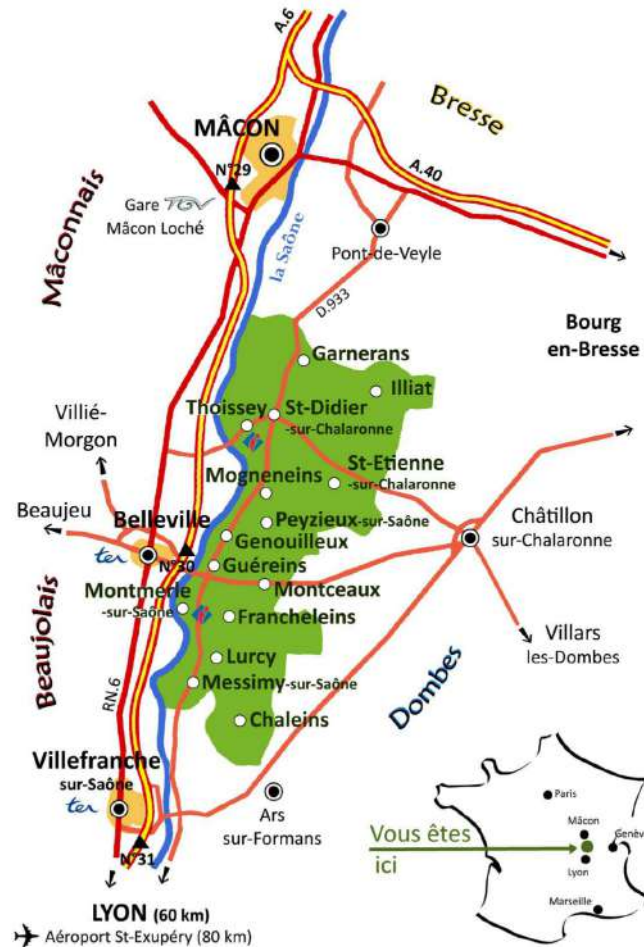
- ◆ Modification du PCAET ... 68



Introduction et rappel des objectifs du PCAET



Présentation de la CCVSC



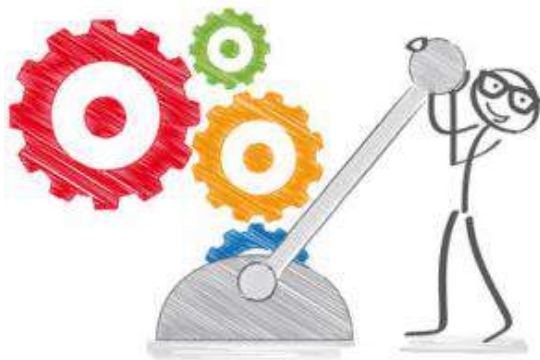
La **Communauté de Communes Val de Saône Centre** est un territoire rural peu dense constitué de 15 communes comptant près de 21 000 habitants, située à proximité des agglomérations de Bourg-en-Bresse, Mâcon, Villefranche-sur-Saône et Lyon, en frontière ouest du département de l'Ain. Elle bénéficie d'un emplacement privilégié en bordure de Saône.

Le territoire est organisé autour de deux pôles (Montceaux/Montmerle-sur-Saône/Guéreins et Saint-Didier-sur-Chalaronne/Thoissey) et compte **4 parcs d'activités** (180 entreprises pour 1900 emplois).

L'accès à l'autoroute A6 (péage de Belleville) permet de relier Lyon en 30 minutes, la gare TGV de Mâcon Loché en 20 minutes et l'aéroport Lyon St Exupéry en 50 minutes.

Véritable bassin d'emplois avec ses différents parcs d'entreprises, le territoire permet la sédentarisation partielle des habitants qui se traduit par un développement important de l'urbanisation dans toutes les communes.

Le territoire offre un cadre de vie agréable grâce à un environnement naturel privilégié et à de nombreux équipements dédiés à l'accompagnement des familles dans leur vie quotidienne : 3 collèges, 1 lycée, des équipements sportifs à destination des écoles et des associations, des structures d'accueil pour l'enfance et la jeunesse, et des commerces.



**Le conseil communautaire
a approuvé le PCAET final
le 27 avril 2021
qui été déposé sur la plateforme
de l'ADEME Territoire & Climat.**

Dans le contexte global de lutte contre le réchauffement climatique, la Communauté de Communes Val de Saône Centre s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie pour son territoire en 2019 conformément aux obligations règlementaires qui incombent aux collectivités locales.

L'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est, pour la communauté de communes, un exercice certes règlementaire, mais avant tout une opportunité de rassembler les acteurs pour notamment préserver ce patrimoine, inventer de nouvelles formes de mobilité pour répondre aux enjeux énergétiques et d'émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Les objectifs du territoire ont été définis grâce à un diagnostic complet du territoire et en lien avec les documents de planifications du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) et en prenant en compte le SCOT Val de Saône Dombes (schéma de cohérence territoriale) couvrant le territoire. La stratégie territoriale a ensuite été déclinée en plan d'actions.

Ce plan a fixé les axes stratégiques permettant au territoire :

- de maîtriser sa consommation énergétique,
- de s'adapter au changement climatique,
- de réduire ses émissions de gaz à effet de serre,
- d'améliorer la qualité de l'air
- d'encourager le développement des énergies renouvelables.

Il a été construit en concertation avec les partenaires et acteurs du territoire à travers des ateliers et ont abouti à la rédaction d'un programme d'actions s'articulant autour de 5 axes et comportant 26 actions.

Le projet de PCAET a ensuite été modifié en prenant en compte l'avis du Préfet de Région émis le 18 juin 2020 et les remarques issues de la consultation du public réalisée au premier trimestre 2021.

Pourquoi un bilan mi-parcours ?



Chaque Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) doit être mis à jour tous les six ans et faire l'objet d'un bilan mi-parcours au bout de trois ans.

Le bilan mi-parcours sert à mesurer l'avancée du plan climat et à apporter des modifications mineures si nécessaires.

Ce bilan est le résultat d'un travail de suivi du PCAET, consistant à mesurer les évolutions des indicateurs au fil du temps, mais également d'évaluation de la démarche proposée et de ses résultats au regard des objectifs.

Dans cette démarche, un Comité de pilotage suivi d'ateliers avec les élus du territoire s'est tenu le 29 septembre 2024 pour travailler sur les attendus du bilan et les adaptations.

A travers ce présent rapport, la communauté de commune dresse donc le bilan à mi-parcours du PCAET afin de mesurer l'avancement des actions et les difficultés rencontrées pour adapter la suite de la mise en œuvre de celui-ci.

Ce rapport compile une vue d'ensemble sur les actions réalisées, le reste à réaliser et les modifications proposées à terme.

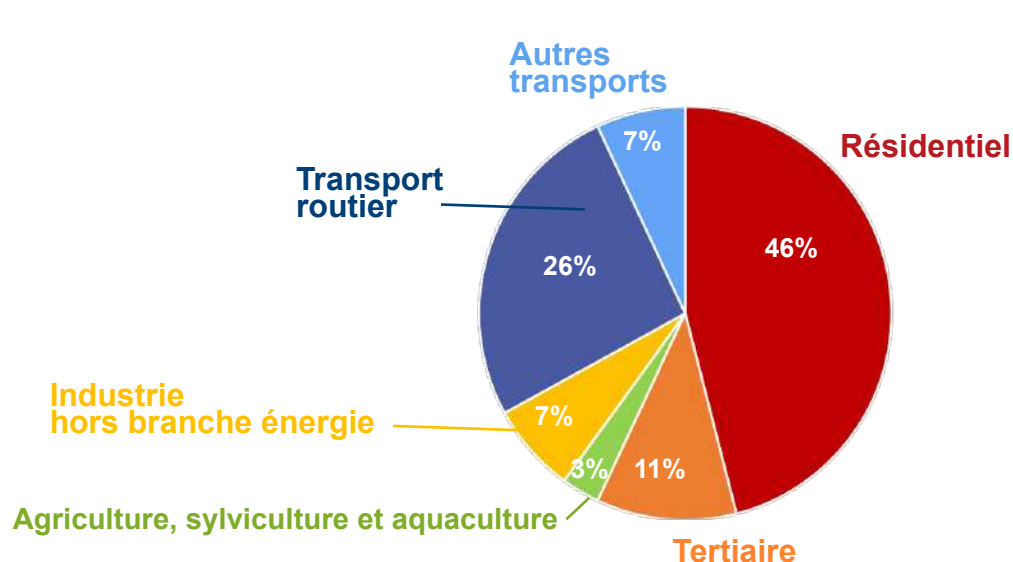
Le présent rapport est transmis aux services préfectoraux puis mis à la disposition du public.



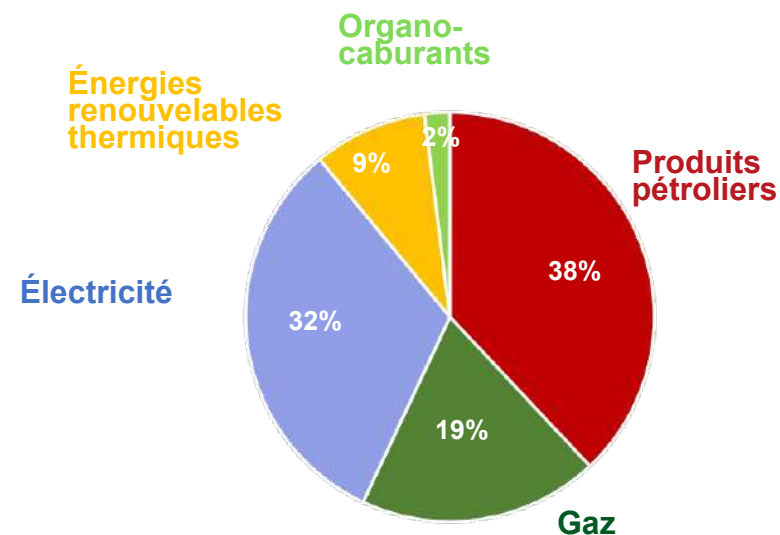
État des lieux et enjeux du PCAET

Le diagnostic du territoire a été réalisé en 2019 sur la base de données de l'ORCAE (l'Observatoire Régional Climat Air Energie) datant de 2016.

Consommation énergétique du territoire



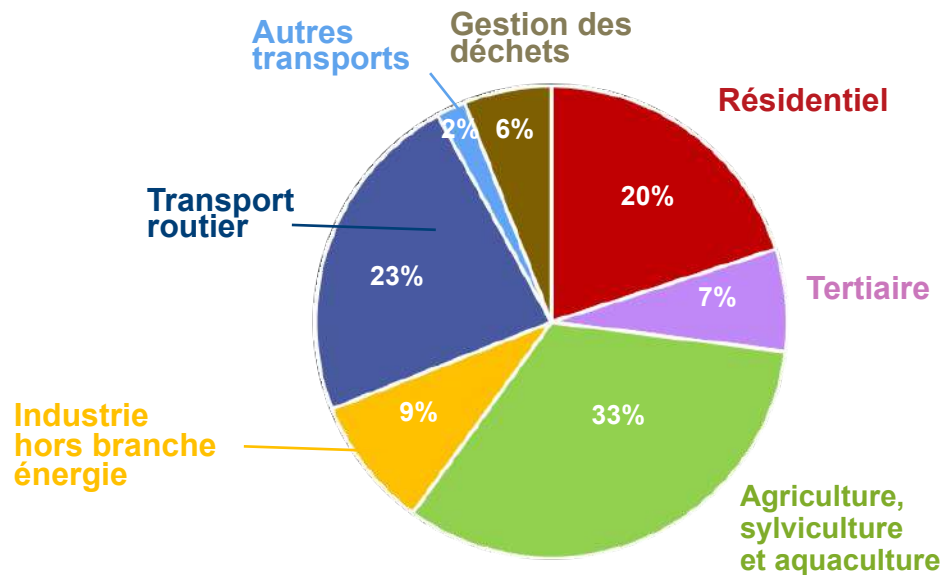
Consommations énergétiques par secteur en 2016



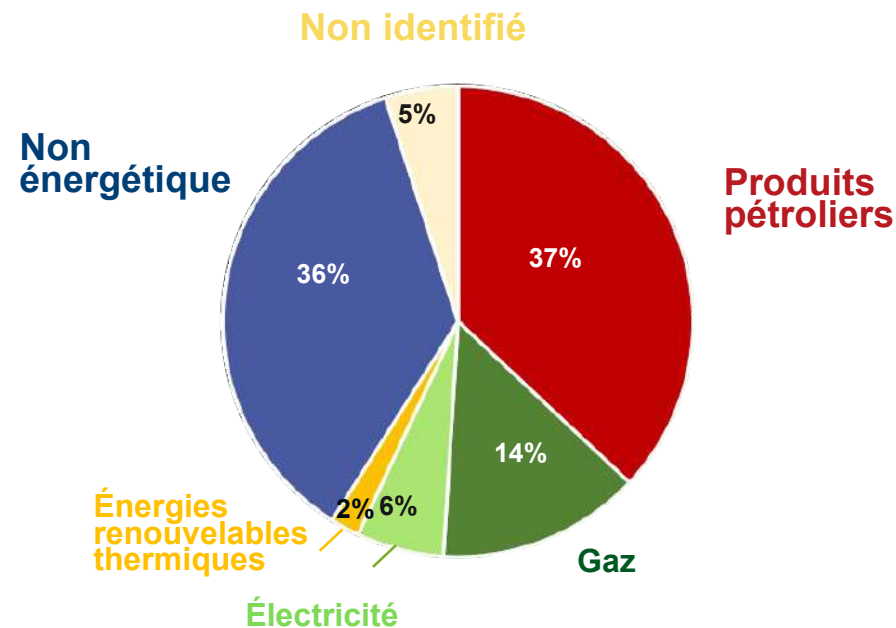
Consommations énergétiques par type d'énergie en 2016

- ➔ En 2016, la communauté de communes a consommé 342 GWh d'énergie, les énergies fossiles représentant 57% de la consommation.
- ➔ Les principaux secteurs consommateurs sont le résidentiel et le transport routier.
- ➔ Concernant le secteur résidentiel, 69% des consommations sont entraînées par la production de chaleur (chauffage + eau chaude sanitaire).

Emission de gaz à effet de serre du territoire



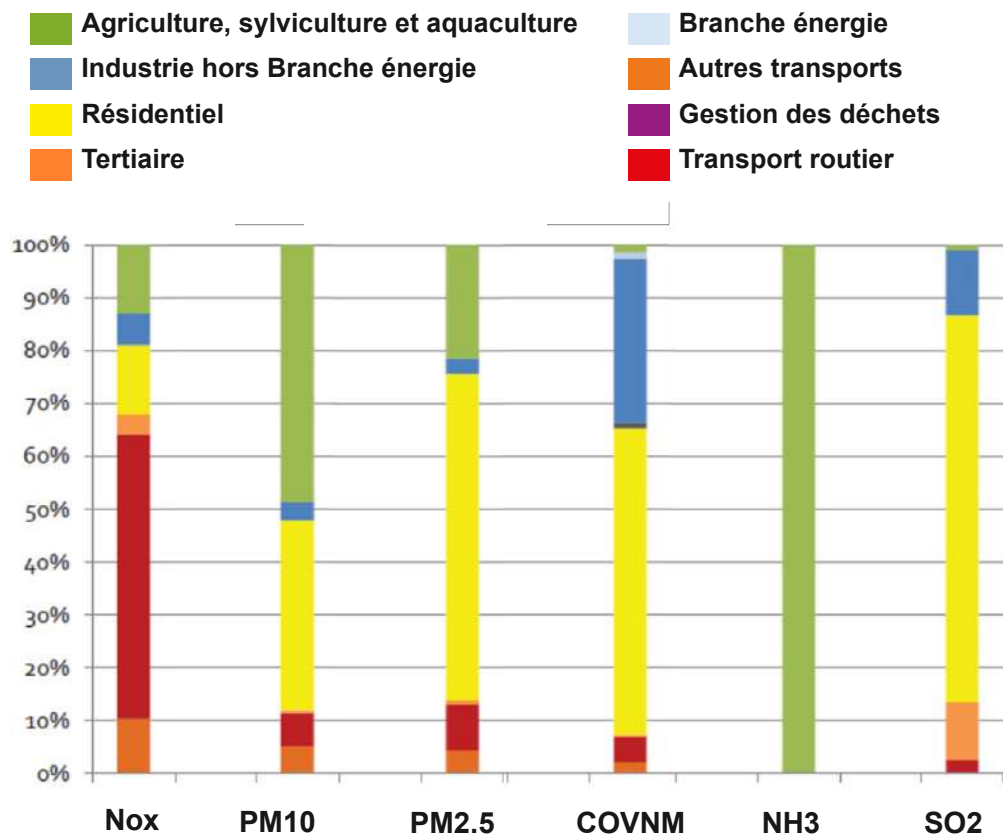
Emission de GES par secteur en 2016



Emission de GES par type d'énergie en 2016

- En 2016, la communauté de communes a émis 94 kteqCO₂, les énergies fossiles représentant 49% des émissions.
- **Les principaux secteurs émetteurs sont l'agriculture et le transport routier.**
- Concernant les transports, dont les consommations et émissions ont doublé depuis 1990, 80% des consommations/émissions du secteur sont dues aux transports routiers, dont 64% aux voitures particulières.

Qualité de l'air



Légende :

NOX : l'oxyde d'azote

PM10 : les particules fines de diamètre inférieur à 10 µm

PM2.5 : les particules fines de diamètre inférieur à 2.5 µm

COVNM : les Composés Organiques Volatils Non Méthaniques

SO2 : le dioxyde de Soufre

NH3 : l'ammoniac

Le secteur du transport est responsable à 54% des émissions de dioxyde d'azote (NOx).

Les particules fines PM10 sont émises en majeure partie par l'agriculture (49%) et le résidentiel à hauteur de 36% (principalement le chauffage au bois non performant mais aussi fioul).

Les PM2.5 proviennent des mêmes secteurs avec une prépondérance (62%) du résidentiel (chauffage au bois non performant et brûlage à l'air libre des végétaux). Les composés organiques volatils (COVNM) proviennent à 58% du résidentiel et à 31% de l'industrie.

Les émissions d'ammoniac (NH3) s'expliquent quasiment exclusivement par l'agriculture.

Le dioxyde de soufre est émis principalement par le secteur résidentiel.

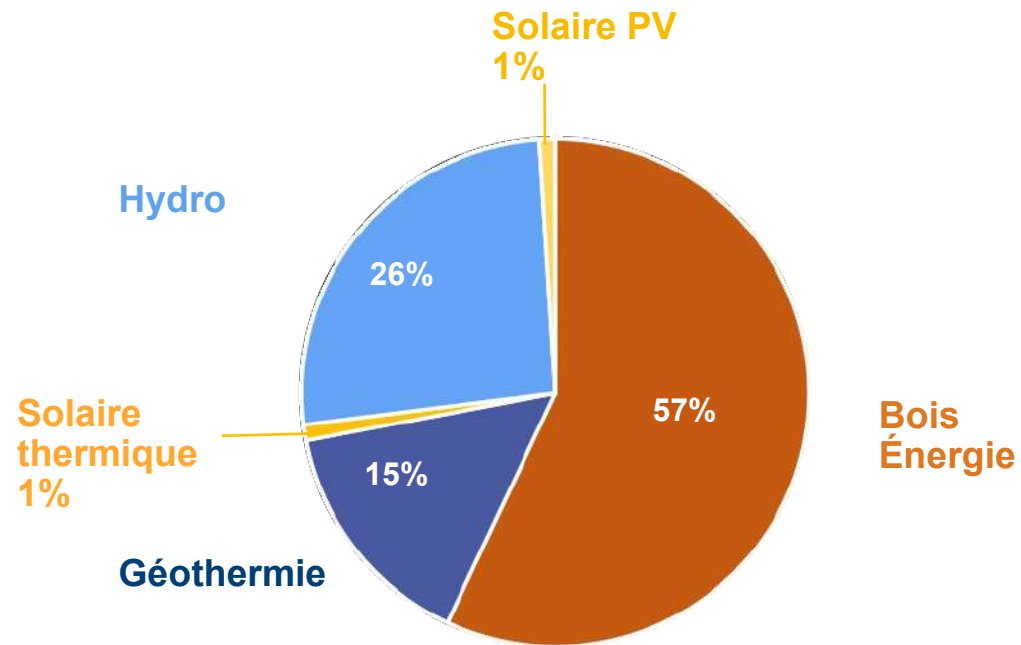
Les dépassements de valeur limites* de concentrations de particules fines (PM10 et PM2.5) sont inexistants, en revanche une partie de la population est exposée à des **dépassements des valeurs recommandées par l'OMS** pour les PM2.5.**

Les concentrations de dioxyde d'azote se cantonnent à proximité des axes routiers structurants (proximité de l'A6 au sud-ouest du territoire).

*Valeur limite : valeur réglementaire fixée au travers des directives européennes (2004 et 2008) déclinée en droit français. La France doit respecter ces seuils sous peine de contentieux, et d'amendes associées.

**Valeur OMS : valeur recommandée par l'organisation mondiale de la santé pour réduire l'impact de la pollution sur la santé humaine.

Production en énergies renouvelables du territoire



La production d'énergie renouvelable sur le territoire est de 46 GWh et représente 7% de la consommation.



Malgré tout, le territoire possède de nombreux potentiels de production d'énergie renouvelables.

L'adaptation au changement climatique

PROFIL CLIMATIQUE

- +1.4°C de température en moyenne annuelle
- Nombre de jours de fortes chaleurs multiplié par 2
- +1 semaine d'été tous les 10 ans
- Nombre de jours de gel divisé par 2
- Baisse de l'indice d'humidité des sols

LES IMPACTS SUR

- ➔ **La santé**
 - ▶ Développement d'allergènes
 - ▶ Augmentation de problèmes de santé liés aux vagues de chaleur
- ➔ **La ressource en eau**
 - ▶ Diminution de la ressource en eau
 - ▶ Altération de la qualité de la ressource
 - ▶ Risques d'inondations renforcés
- ➔ **Les milieux naturels et la biodiversité**
 - ▶ Altération/disparition des zones humides
 - ▶ Disparition des certaines espèces au profit d'autres
- ➔ **L'agriculture**
 - ▶ Décalage des saisonnalités
 - ▶ Baisse des rendements
 - ▶ Attaques parasitaires des cultures
 - ▶ Altérations des cultures dues aux phénomènes extrêmes

Ensuite, l'établissement de la stratégie a fait l'objet d'un important processus de concertation par le biais d'ateliers et de comités techniques puis, les orientations stratégiques ont été validées en comité de pilotage.

La communauté de communes s'inscrit dans une démarche ambitieuse avec pour grands objectifs à l'horizon 2030 :

Consommation énergétique

- ▶ Réduction de la consommation de 64GWh
- ▶ soit une baisse de 18.7%

Emission de gaz à effet de serre

- ▶ Réduction des émissions de 29.14 kteqCO2
- ▶ soit une réduction de 31%

Production en énergie renouvelable

- ▶ Production d'énergies renouvelables de 86,9 GWh supplémentaires d'ici 2030
- ▶ soit une augmentation de 150%

Qualité de l'air

Réduction des émissions de polluants

- ▶ Oxydes d'azote (Nox) : -47%
- ▶ Particules fines PM10 : -25%
- ▶ Particules fines PM2.5 : -29%
- ▶ Composés Organiques Volatils Non Méthaniques : -19%
- ▶ Dioxyde de Soufre (SO2) : -16%
- ▶ Oxydes de l'ammoniac (NH3) : -33%

Adaptation au changement climatique

- ▶ Renforcement du stockage carbone et de matériaux biosourcés
- ▶ Préserver la biodiversité
- ▶ Préserver la ressource en eau
- ▶ Sensibiliser et impliquer les habitants face au changement climatique

Cette trajectoire ambitieuse de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est cohérente avec les potentiels du territoire, évalués en phase de diagnostic.



Présentation du plan d'actions PCAET

Les objectifs stratégiques ont été déclinés en actions opérationnelles pour le territoire.
Le PCAET adopté en 2021 est composé de 26 actions réparties en 5 axes

Axe 1 : Agir sur la mobilité

Action n°1

Développer les voies modes doux sur le territoire.

Action n° 2

Aménager des aires ou des emplacements dédiés au covoiturage.

Action n°3

Mailler le territoire en bornes de recharge électrique et/ou hydrogène pour voitures et vélos.

Action n° 4

Faciliter l'usage des transports en commun routier et ferroviaire pour les passagers et les marchandises.

Action n° 5

Sensibiliser et informer pour encourager la mobilité alternative à l'auto-solisme.

Axe 2 : Agir sur le résidentiel

Action n°6

Maintenir un dispositif d'accompagnement pour la rénovation énergétique de l'habitat privé.

Action n°7

Assurer une communication large et claire sur l'ensemble des dispositifs d'accompagnement à la rénovation des logements avec une action spécifique pour le public en précarité énergétique.

Action n° 8

Informar, sensibiliser et former les artisans locaux aux bonnes pratiques de la rénovation énergétique.

Action n°9

Mettre en œuvre un programme d'animation et de sensibilisation sur la maîtrise de l'énergie et la transition énergétique de l'habitat.

Axe 3 : Développer les énergies renouvelables

Action n°10

Développer le solaire photovoltaïque sur le foncier public.

Action n° 11

Encourager le développement du solaire photovoltaïque sur le foncier privé.

Action n°12

Encourager le développement des énergies renouvelables agricoles locaux aux bonnes pratiques de la rénovation énergétique.



Axe 4 : S'adapter au changement climatique

Action n°13

Maintenir une agriculture durable sur le territoire.

Action n°14

Optimiser la gestion des eaux pluviales.

Action n°15

Sensibiliser les usagers aux pratiques économes en eau.

Action n°16

Sensibiliser les habitants et les impliquer dans l'adaptation au changement climatique.

Action n°17

Maintenir et développer les puits de carbone, notamment les zones humides et les zones forestières.



Axe 5 : Mettre le territoire en action

Action n°18

Mobiliser les acteurs économiques du territoire autour de la transition énergétique (industries, commerçants, tertiaire...).

Action n°19

Inscrire les enjeux air, énergie et climat dans les documents d'urbanisme.

Action n°20

Agir pour la réduction des déchets ménagers et assimilés et des déchets d'activités des entreprises.

Action n°21

Mettre en place une campagne de sensibilisation pour diminuer les déchets sur les événements du territoire (Tri déchets, Ecocup).

Action n°22

Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les restaurations collectives du territoire.

Action n°23

Être exemplaire : définir et mettre en place un programme de rénovation des bâtiments publics.

Action n°24

Être exemplaire : optimiser l'éclairage public.

Action n°25

Être exemplaire : définir et mettre en place un programme d'actions pour la transition énergétique et la croissance verte.

Action n°26

Organiser l'EPCI pour mener les actions du PCAET et se donner les moyens.



Le pilotage

Dès la validation du PCAET, il a été désigné en interne de la communauté de communes un binôme en charge du pilotage du PCAET composé d'un élu référent et d'un agent. Ils ont la charge de coordonner et de suivre l'avancement des actions du PCAET. Le pilotage du Plan Climat est ici réalisé par le vice-président en charge de l'environnement et de l'agent responsable du service environnement de la communauté de communes.

Certaines actions sont portées directement par les services opérationnels de la communauté de communes (pôle technique, pôle tourisme).

A l'échelle intercommunale, un élu référent PCAET a été désigné pour chaque commune du territoire et est intégré au Comité de pilotage de suivi du PCAET pour permettre de représenter toutes les communes du territoire dans les prises de décision.

Ces élus référents permettent d'avoir un contact privilégié pour diffuser les informations auprès des communes. De plus, cela permet une plus grande réactivité lors de la mise en œuvre d'actions sur le territoire et la remontée d'informations auprès de la communauté de communes.

Les actions sont présentées en commission environnement puis validées en Conseil Communautaire.

Les autres acteurs

La collectivité travaille en lien avec plusieurs structures spécialisées à qui elle a délégué certaines compétences :

- **Le Syndicat des Rivières Dombes-Chalaronne-Bords de Saône (SRDCBS) est chargé de la gestion de la compétence GEMAPI* sur les affluents de la Saône.**
- **L'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Saône et Doubs est chargé de la gestion de la compétence GEMAPI sur l'axe Saône.**
- **Le Syndicat Mixte Intercommunal Veyle Saône (SMIDOM) est chargé de la gestion des ordures ménagères**



La communauté de communes collabore étroitement avec la Société Publique Locale de l'Agence Locale des Energies et du Climat de l'Ain (SPL ALEC AIN), qui a la charge de l'animation du service en conseil en rénovation énergétique Val de Saône Rénov'+.

D'autres partenaires institutionnels coopèrent avec la collectivité mais opèrent à un échelon plus large : la Région, le Département de l'Ain, la Chambre d'Agriculture de l'Ain, le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, etc.

Autre type de coopération, les chargés de mission PCAET du département de l'Ain se réunissent une à deux fois par an pour échanger sur leur avancée ou difficultés respectives.

Ces échanges permettent de s'inspirer des autres territoires pour les actions à mener et gagner du temps avec les retours d'expérience des différentes collectivités.

Certaines actions ont pu être mutualisées suite à des concertations entre les EPCI (par exemple le Contrat de Chaleur Renouvelable, le Projet Alimentaire Inter-Territorial).

**Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) :*

Cette compétence consiste en l'aménagement de bassins ou d'une fraction de bassins hydrographiques (zones recevant les eaux de surface et souterraines), en l'entretien de cours d'eau, la défense contre les inondations, la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines. La collectivité a délégué la compétence GEMAPI au syndicat pour la partie affluents de la Saône.



Bilan à mi-parcours PCAET 2021 / 2023





Recensement des actions et compilation des données

La première étape avant l'analyse est de recenser et compiler toutes les actions menées par la communauté de communes, les 15 communes du territoire et par les partenaires. Aussi, le PCAET fait l'objet d'un suivi sous forme de bilan annuel pour faciliter le recensement et la compilation des données dans le temps.

La communauté de communes a mis en place un tableau de suivi à compléter pour suivre l'avancée des actions. Ce tableau de suivi, découpé par axe du PCAET, intègre plusieurs éléments (pilote de l'action, détail de l'action mise en œuvre, financeurs ou partenaires éventuels, coût de l'action et résultat). Chaque année, les communes et partenaires ont été sollicités afin de remonter à la communauté de communes ce tableau de suivi complété avec leurs actions mises en œuvre. La remontée des informations a été adaptée selon le choix des communes : certaines ont transmis directement le tableau complété, d'autres ont sollicité un entretien par téléphone ou en présentiel.

Au niveau des services internes de la communauté de communes, le même exercice a été fait en compilant les actions portées par le service environnement et par les autres services de la collectivité.

Certaines actions ont été regroupées par thématique pour chaque axe du PCAET afin de faciliter la lecture des actions réalisées. Certaines actions, non inscrites dans le plan d'actions du PCAET mais allant dans le sens des objectifs de celui-ci ont aussi été répertoriées et prises en compte.

Le bilan mi-parcours a été réalisé en compilant les actions des bilans annuels sur la période 2021-2023.

Les indicateurs de suivi utilisés ne sont pas toujours ceux initialement inscrits dans le PCAET. La cohérence de certains indicateurs est discutée à la fin de chaque axe présenté dans le bilan.



Analyse de l'avancement des actions

Le plan d'actions du PCAET de la CCVSC est composé de 26 actions mais **chacune de ces actions comporte plusieurs sous-actions différentes**. Il est donc impossible de mesurer l'avancée d'une action sans prendre en compte toutes les sous-actions afférentes.

Pour avoir une vision globale de l'état d'avancement, le bilan mi-parcours prend donc en compte l'ensemble des sous-actions (soit **82 sous-actions**) pour mesurer l'avancée de la mise en œuvre du plan d'actions.

Ces sous-actions ont été classées en 4 catégories :

- **Sous-actions « terminées »** pour les actions qui ont été réalisées
- **Sous-actions « continues »** pour les actions qui sont renouvelées chaque année, ces actions ne peuvent être considérées comme terminées mais sont mises en œuvre chaque année
- **Sous-actions « en cours »** pour les actions qui ont commencées mais ne sont pas terminées
- **Sous-actions « non réalisées »** pour les actions qui n'ont pas débuté

Chaque sous-action a été classée pour mesurer l'avancement global du plan d'actions.

Pour aller plus loin, les difficultés rencontrées dans la réalisation des actions seront décrites en conclusion de chaque axe.

Evaluation de la mise en œuvre et de la coordination du PCAET

Pour évaluer la coordination et la mise en œuvre du PCAET par les différents acteurs, **un questionnaire a été élaboré**. Ce questionnaire, volontairement succinct, avait pour ambition d'évaluer les freins à la mise en œuvre des actions et les leviers ou améliorations attendues.

Ce questionnaire a été soumis :

- aux élus des 15 communes
- aux partenaires

Les réponses au questionnaire ont été intégré au bilan.



La mobilité, second secteur consommateur d'énergie et émetteur de gaz à effet de serre sur le territoire de la communauté de communes

La mobilité durable a été le thème le plus plébiscité lors des consultations citoyennes (PCAET, Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique).

Pourtant, la réponse aux enjeux de mobilité est complexe et nécessite une pluralité d'actions à mettre en œuvre en concertation avec les différentes parties compétentes.

Ces actions doivent s'établir sur une vision à long terme pour mener à un changement de comportement conséquent et durable.

Étude globale de mobilité

Agir
sur la mobilité

La collectivité a réalisé une étude globale de mobilité, qui s'est clôturée en 2023, répondant aux enjeux de ce premier axe stratégique.

L'étude comprend:

■ Un diagnostic

■ Un plan de mobilité avec 13 actions ciblées sur le territoire (stationnement vélo, covoiturage, sensibilisation des entreprises)

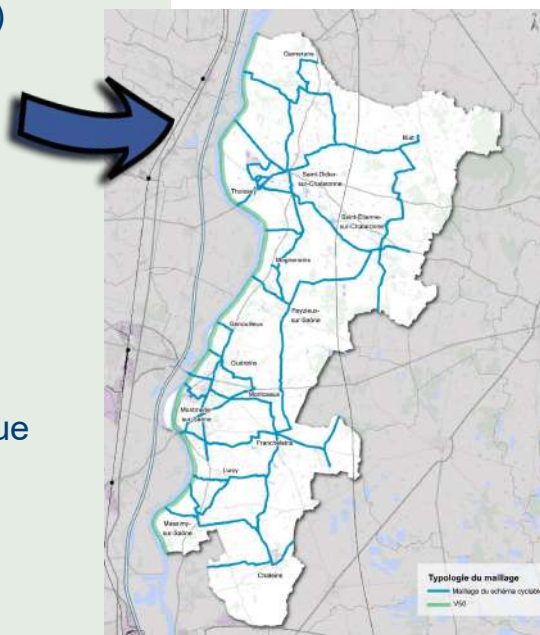
■ Un schéma directeur cyclable comprenant 39 itinéraires : maillage d'aménagements sur le territoire pour favoriser la pratique du vélo

■ Une étude d'opportunité pour le déploiement d'aires de covoiturage et l'installation de bornes de recharge électrique (IRVE)

• Les actions et aménagements seront portés par la communauté de communes et par les communes selon leurs compétences pour 10 prochaines années.

• Tous les acteurs du territoire ont été mis à contribution lors de cette étude :

- les habitants lors d'une enquête sous forme de questionnaire en ligne (658 réponses),
- les élus, acteurs, partenaires et associations lors de 5 ateliers de définition de la stratégie et du schéma directeur cyclable.



Pour mettre en œuvre les actions mobilité définies à l'issue de l'étude, la collectivité a décidé de recruter un chargé de mission mobilité dès 2024



Les aménagements

Agir
sur la mobilité

→ Véloroute « Voie Bleue »

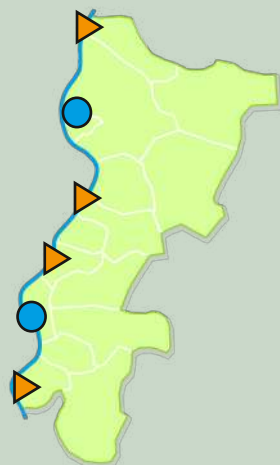
Aménagement sur le territoire d'une section de la véloroute « Voie Bleue Moselle Saône à vélo » reliant le Luxembourg à Lyon.

réalisé par la communauté de communes

25 km

2 aires d'arrêt principales abritées, avec toilettes, box vélos et possibilité de recharge

4 aires de pique-nique avec arceaux à vélo



→ Aménagements mode doux

■ 1,7 km d'aménagements cyclables supplémentaires autour du collège de Montceaux sur la RD88 et sur la RD933 puis rue de l'industrie à Montmerle-sur-Saône pour relier le parc d'entreprise Visionis aux lotissements.

réalisé par la communauté de communes



■ 3.3 km de cheminements piétons réalisés par les communes de Chaleins, Garnerans, Messimy-sur-Saône, Saint-Didier-sur-Chalaronne, Saint-Etienne-sur-Chalaronne et Thoisse.

→ Étude de réaménagement

Étude pour le réaménagement du centre bourg réalisé par la commune d'Illiat.

Favoriser l'usage du vélo

➔ Les réalisations



- Acquisition d'un vélo électrique pour le policier municipal à Montmerle-sur-Saône
- Mise en place d'une prime à l'achat de vélo électrique sur la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne : **46 vélos financés**
- Suppression de stationnements de véhicules pour redonner la place aux vélos dans le centre bourg de Saint-Didier-sur-Chalaronne
- Installation de places de stationnement vélos sur la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne : **26 places**

La communauté de communes met en oeuvre la prime à l'achat d'un vélo électrique à partir de 2024



➔ Les actions de sensibilisation



Challenge Mobilité de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Animations organisées par la CCVSC : quizz, tombola, etc...



➔ Près d'une centaine de participants sur la CCVSC et les 3 entreprises participantes sur l'édition 2023

Balades à vélo électriques « Roulez Seniors »

2 balades encadrées par un professionnel sur un itinéraire conçu sur le territoire



➔ 37 participants sur les deux éditions



Les infrastructures de recharges pour véhicules électriques

Schéma directeur départemental des infrastructures de recharges pour véhicules électriques (IRVE)

Le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) a réalisé un schéma directeur départemental IRVE afin d'évaluer le besoin et le potentiel du territoire puis de mailler le département en bornes.

Ce schéma s'est fait en concertation avec les EPCI du département et le syndicat a intégré dans ses statuts la gestion et l'installation des bornes pour le compte de ses communes membres.

Le SIEA va, à ce titre, financer l'installation d'une borne à recharge semi-rapide par commune.

Plusieurs financements permettent de financer l'installation des bornes de recharges :

- Réfaction à 75% des coûts de raccordement par Enedis
- Prime Avenir piloté par l'Avere-France pour l'installation d'une borne IRVE
- Fond de concours du SIEA



6 communes ont commandé une borne

- Garnerans
- Illiat
- Mogneneins
- Montmerle-sur-Saône
- Saint-Didier-sur-Chalaronne
- Thoissey



Indicateurs de suivi

La collectivité a fait le choix d'utiliser des indicateurs opérationnels (nombre de kilomètres aménagés, places de stationnement aménagées, etc.) qui permettent de mesurer l'avancée de la collectivité dans cette thématique, plutôt que les indicateurs initiaux du PCAET non mesurables (évolution de la part modale des modes actifs et de la voiture individuelle, évolution du nombre de véhicules électriques, taux de covoiturage sur le territoire, taux d'utilisation des parkings de covoiturage).

Difficultés rencontrées

Parmi certaines des actions non réalisées, les compétences ne sont pas du ressort de la communauté de communes.

La création d'aires de covoiturage est de compétence communale. L'étude de mobilité réalisée par la collectivité comprend un maillage du territoire en aires de covoiturage. Quatre secteurs ont été identifiés comme stratégiques pour l'implantation d'une aire de covoiturage dans l'étude mobilité. Deux communes ont entamé les démarches pour les mettre en œuvre mais ont rencontré des difficultés pour l'acquisition du foncier. Cette action a donc pris du retard.

Concernant le transport en commun, le réseau de bus est géré par la Région. Des discussions ont déjà eu lieu avec la Région. Les horaires des lignes de bus traversant le territoire sont réfléchis pour correspondre aux arrivées et départs des trains en gare de Belleville-en-Beaujolais. L'ajout d'une ligne n'est pas envisagé par la Région dans un secteur peu fréquenté et le renforcement des lignes de bus actuelles ne paraît pas rentable au regard de leur fréquentation actuelle.

Perspectives

Mise en œuvre des premières actions du Plan de mobilité par la chargée de mission recrutée :

- Incitation et accompagnement à la mise en place d'un Plan de Mobilité inter-entreprises
- Animations sur la mobilité durable sur le territoire
- Mise en œuvre du schéma cyclable en collaboration avec les communes du territoire et le département de l'Ain



Premier secteur consommateur d'énergie et troisième secteur émetteur de gaz à effet de serre sur le territoire de la communauté de communes

Une des priorités de cette démarche est la rénovation énergétique des logements et des bâtiments afin de diminuer la consommation énergétique et lutter contre la précarité énergétique.

La collectivité s'est engagée dans cette démarche notamment dans le cadre de son service public de proximité

Val de Saône Rénov' +.

Val de Saône Rénov' +

Val de Saône Rénov' + est l'espace conseil France Rénov' de la communauté de communes. Il vise à informer de manière objective et neutre sur la rénovation énergétique des logements et des locaux d'entreprises.

Il est animé par les conseillers énergie de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain (ALEC AIN). La collectivité et les autres EPCI du département de l'Ain collaborent depuis 2019 avec l'ALEC dans la mise en œuvre et l'amélioration de ce service.

- Ce service propose des conseils ou un accompagnement personnalisé avec visite sur site, diagnostic du logement, scénarios de travaux et recherche de financement. Une analyse des devis et le suivi des travaux étaient également possible.
- Ce partenariat comprend également un recensement annuel des artisans à l'échelle du département de l'Ain et des formations à destination de ceux-ci pour faire connaître le service, les accompagner dans leur démarche de labellisation RGE « Reconnu Garant de l'Environnement » et faciliter la compréhension des enjeux de rénovation énergétique par les professionnels et usagers.



Les 15 communes du territoire relaient régulièrement l'information sur le service.

Certaines ont accueilli les stands sur leurs événements (marchés et foires).



**130 ménages sensibilisés
au cours de ces événements de
2021 à 2023**

Des animations ont aussi été réalisées ponctuellement au sein des communes :

- ▶ **analyse à la caméra thermique** des maisons à Saint-Etienne-sur-Chalaronne
- ▶ **réunion d'information** sur la rénovation énergétique à Chaleins dans le cadre de la mise en vente de logements SEMCODA (étude d'un cas concret sur la commune)
- ▶ **actions de porte-à-porte** auprès des entreprises du territoire

Val de Saône Renov' + en chiffres

Ménages et entreprises accompagnés de 2021 à 2023



759 conseils téléphoniques

300 entretiens personnalisés

64 accompagnements avec visite sur site

4 entreprises conseillées
et 1 entreprise accompagnée



Estimations

Suite aux enquêtes annuelles de l'ALEC AIN et à une étude de l'ADEME, il est estimé un **passage à l'acte de 70%** après un acte de conseil.

Sur cette base, il est estimé que **530 logements** auraient réalisé un acte de rénovation énergétique, s'alignant sur les objectifs de rénovation de **164/an à horizon 2030**

En extrapolant, l'ALEC AIN estime que les travaux issus des accompagnements délivrés génèreront à l'échelle de la communauté de communes :

- ▶ **2,6 GWh de gain énergétique annuel estimé**
- ▶ **0,961 kteqCO2/an de Gaz à Effet de Serre évité estimé**

Indicateurs de suivi

Pour cet axe, l'évaluation se base sur les bilans annuels transmis par la SPL ALEC AIN, missionnée pour réaliser l'ensemble des actions sur le territoire en lien avec la collectivité et les communes du territoire. Sont notamment recensés le nombre d'animations, événements ou actions de communication réalisées, le nombre d'actes de conseils réalisés, le nombre d'artisans formés, le nombre de personnes sensibilisés.

Certains indicateurs initialement inscrits dans le PCAET sont plus difficiles à mesurer : le nombre de ménages en précarité accompagnés et le nombre d'acte de rénovation réalisé. Les études et enquêtes permettent d'estimer le nombre de rénovations potentiellement effectuées sur la base des conseils qui ont été délivrés par l'ALEC AIN. Ce chiffre, non exhaustif, permet d'évaluer l'avancée de la collectivité dans cet axe. En revanche, ce chiffre estimé exclut les rénovations potentiellement réalisées en dehors de tout conseil ou accompagnement de l'ALEC.

Difficultés rencontrées

La dynamique de rénovation des particuliers ou des entreprises est soumise à différents paramètres indépendants des actions de la collectivité.

Par exemple, le nombre d'actes de conseils et d'accompagnements chez les particuliers a connu une forte chute sur l'année 2023 du fait de la conjoncture économique nationale. La dynamique est remontée par la suite en 2024.

Les entreprises ont également été touchées de plein fouet par la crise du covid-19 et par la situation économique. Ce sont, de fait, les cibles les plus difficiles à atteindre malgré les actions mises en œuvre.



La communauté de communes a concentré ses actions de développement des énergies renouvelables dans les domaines suivants :

- Photovoltaïque
- Méthanisation
- Boie énergie

Contrat de Chaleur Renouvelable

Développer
les énergies
renouvelables

Dispositif départemental



La communauté de communes a participé en 2022 avec plusieurs EPCI du département de l'Ain à une dynamique afin de proposer un contrat de chaleur renouvelable.

Ce dispositif, financé par l'ADEME, permet de faire bénéficier les entreprises, associations et établissements publics, d'un appui technique et financier pour la réalisation de projets d'énergies renouvelables thermiques (bois-énergie, géothermie, solaire thermique et réseaux de chaleur). Les aides financières couvrent les études puis la réalisation de travaux.

Le dispositif s'est développé à l'échelle du département de l'Ain, candidat auprès de l'ADEME et porteur de la démarche. Le département a été lauréat et peut donc mettre en œuvre le dispositif depuis 2024 avec l'expertise de l'ALEC AIN comme opérateur sur le territoire.

Les collectivités ont contribué à faire un état des lieux des projets à réaliser pour quantifier un objectif de production d'énergie renouvelable et définir l'enveloppe de financement à l'échelle départementale.



2 communes ont réalisé un changement de chauffage en chaleur renouvelable :

- Mogneneins avec l'installation d'un poêle à bois dans le restaurant de la commune
- Montmerle-sur-Saône avec une chaudière bois alimentant les 2 écoles publiques + les bâtiments communaux par le biais d'un réseau de chaleur



Bois Énergie

En 2021, une réunion d'information animée par l'ALEC AIN sur le Bois Energie a été organisée pour sensibiliser les élus du territoire aux possibilités d'actions dans ce domaine.

Photovoltaïque



Développer
les énergies
renouvelables

Participation à la SEM LÉA

La CCVSC est devenue actionnaire de la SEM LEA (Société d'Économie Mixte Les Énergies de l'Ain) en 2021.

L'objectif de cette structure est de mutualiser les moyens, les expertises et les financements des collectivités.

Par ce biais, **3 projets d'installations photovoltaïques** ont été validés sur le territoire, dont l'exploitation est prévue en 2025 :

- **Panneaux sur la toiture terrasse du complexe Visiosport à Montceaux**
- **Ombrières sur le parking du complexe Visiosport à Montceaux**
- **Ombrières sur le parking du gymnase Actisport à Saint-Didier-sur-Chalaronne.**

La production des 3 sites sera de 1.07 GWh soit l'équivalent de la consommation annuelle de 228 foyers

Création d'un cadastre solaire



En parallèle, pour encourager le développement du photovoltaïque chez les particuliers et entreprises, la CCVSC a réalisé un cadastre solaire.

Cet outil, disponible sur le site internet de la collectivité, permet d'évaluer le potentiel photovoltaïque des toitures de tous les bâtiments du territoire et offrir une première simulation du coût d'une installation et de son raccordement ainsi que la durée de rentabilisation du projet.

L'outil renvoie également vers un site d'information de l'ADEME, vers un site répertoriant les installateurs certifiés et vers le service Val de Saône Renov' + pour aller plus loin.



- **3 réunions d'informations publiques** sur le photovoltaïque ont été organisées par 4 communes (Montmerle-sur-Saône, Messimy-sur-Saône et Saint-Didier-sur-Chalaronne en partenariat avec la commune de Thoissey).
- La commune de Saint-Etienne-sur-Chalaronne a installé des **panneaux photovoltaïques** sur un bâtiment communal.
- 3 communes ont réalisé une **étude pour l'installation de panneaux** sur leurs bâtiments publics (Illiat, Montceaux et Saint-Didier-sur-Chalaronne).
- La commune de Montmerle-sur-Saône a soutenu l'association « Energies Citoyennes Dombes Saône Côtère ».

L'ALEC AIN a organisé
un webinaire à destination du grand
public pour compléter la sensibilisation

Méthanisation

La Communauté de Communes a réalisé en 2022 une pré-étude en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Ain pour identifier de potentiels porteurs de projets sur le territoire et évaluer les conditions d'un projet bien adapté au territoire et au contexte agricole.

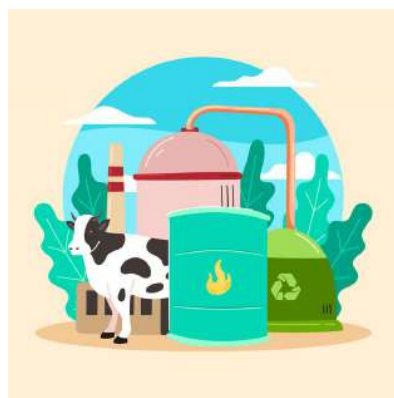
Une étude complémentaire a été engagée en 2023 avec la Chambre d'Agriculture de l'Ain pour dessiner les contours du projet et structurer le collectif d'agriculteurs autour des porteurs de projet.

Après ces études, la collectivité a fait le choix de porter l'étude de faisabilité en 2024 pour favoriser l'émergence du projet sur son territoire et maîtriser les enjeux du plan climat.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage, l'investissement et l'exploitation seront portés directement par les agriculteurs porteurs de projet.



Développer
les énergies
renouvelables



Les élus et les porteurs de projets ont la même volonté d'aller vers un projet :

- avec des intrants locaux limitant l'impact du transport
- à taille humaine et dimensionné aux ressources du territoire
- respectant la qualité agronomique du sol,
- intégrant éventuellement le traitement des biodéchets pour permettre, à terme, de contribuer au respect de la loi d'obligation de tri à la source des biodéchets.



3 visites de sites ont été organisées avec les élus pour comprendre le fonctionnement d'une unité de méthanisation et avoir des retours d'expériences.

Indicateurs de suivi

La collectivité a réalisé les études inscrites dans le plan d'actions.

Les actions de communication en lien avec le cadastre solaire et les réunions d'information ont été réalisées et se poursuivront durant la seconde phase du PCAET.

Les actions de cet axe sont des actions sur le long cours dont les résultats ne sont pas visibles à l'échelle de ce bilan mi-parcours.

Difficultés rencontrées

Les études réalisées sur la méthanisation ont nécessité une longue concertation avec les élus et les partenaires (la Chambre d'Agriculture de l'Ain et le Syndicat des Rivières Dombes-Chalaronne-Bords de Saône notamment) pour évaluer tous les éventuels impacts du projet et répondre aux craintes. Plusieurs visites ont été organisées à ce titre pour permettre les échanges et les retours d'expériences d'autres unités de méthanisation du même type.

Le cahier des charges de l'étude de faisabilité portée par la collectivité, formule une attente importante au respect des enjeux du territoire. Cette concertation a permis de fédérer les acteurs autour d'un projet réfléchi.



Les thématiques de cet axe étant très diversifiées, pour le suivi du PCAET, les actions ont été classées en 6 thématiques : l'alimentation, l'agriculture, les puits de carbone, la biodiversité, l'eau et la sensibilisation.

Parmi ces thématiques, la préservation de l'eau est un enjeu majeur. La sécheresse de 2023 a bien démontré l'importance de la préservation de cette ressource.

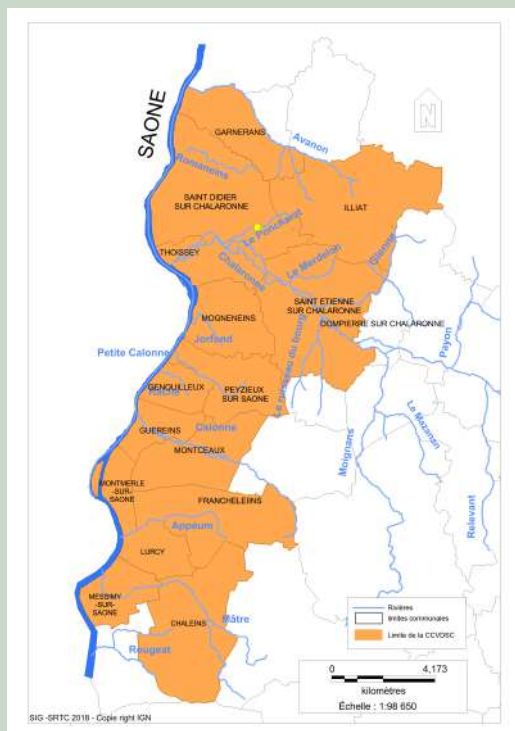
La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence obligatoire des communautés de communes depuis janvier 2018.

Cette compétence s'articule autour de :

- L'aménagement de bassins ou d'une fraction de bassins hydrographiques (zones recevant les eaux de surface et souterraines),
- L'entretien de cours d'eau,
- La défense contre les inondations,
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines



Dans un souci de cohérence et de maintien des politiques de gestion globale des cours d'eau, la communauté de communes a confié la compétence GEMAPI aux organismes existants auxquels elle adhère afin de garantir la mise en œuvre des actions nécessaires dans ce domaine, à un coût mutualisé. Des représentants de la communauté de communes siègent au sein de chaque comité syndical.



Les milieux aquatiques du territoire :

- ▶ La Saône
- ▶ Les affluents de la Saône
(environ 70 km de rivières)

L'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Saône et Doubs

Les actions menées

➔ Plan de gestion de la zone humide du casier de Garnerans dans le lit majeur de la Saône

Le casier de Garnerans date du 19ème siècle. A l'origine, Il a été créé afin de protéger les prairies des crues annuelles et biennuelles du printemps et début d'été afin de conserver les foins. Par la suite, une partie de la prairie a été utilisée pour des cultures notamment la bande la plus proche de la Saône : le bourrelet de berge, qui bénéficie d'une hauteur plus importante que le reste de la prairie.

Actuellement les ouvrages de gestion hydraulique sont assez anciens, voire en mauvais état pour certains et l'ensemble de ces émissaires rive gauche de la Saône (proche de la confluence) n'ont pas été entretenus depuis plusieurs dizaines d'années.

Par ailleurs, le site, largement inondé, se situe en zone Natura 2000 et est également classé ZIP (Zone d'Intérêt Prioritaire) dans les documents d'orientation de l'EPTB. La prairie de Garnerans est donc un secteur privilégié pour la biodiversité, les prairies ouvertes et la faune avicole. Cette étude vise une reprise de la gestion de l'ensemble du casier et d'orienter d'avantage la gestion afin de favoriser la biodiversité, les annexes de la Saône et les prairies.

➔ Restauration de la Lône à Mogneneins sur la Saône, écosystème riche en biodiversité

Les lônes correspondent à des anciens bras situés en retrait du lit principal du cours d'eau et constituent des habitats particuliers du lit majeur d'un cours d'eau. La lône revêt un intérêt capital pour de nombreuses espèces faunistiques et floristiques puisqu'elle leur offre des zones de refuge, d'alimentation ou encore de reproduction. La lône abrite une végétation riche et variée.

Aujourd'hui, la dynamique naturelle du cours d'eau ne lui permet plus de créer lui-même de nouvelles lônes, celles-ci sont comblées ou asséchées et perdent ainsi tout leur intérêt et toute caractéristique de zone humide. C'est pourquoi, au vu de l'importance de ces milieux pour le bon fonctionnement de l'hydrosystème, des mesures de restauration sont mises en œuvre.



Sur les affluents de la Saône

S'adapter au
changement
climatique

Le Syndicat des Rivières Dombes-Chalaronne-Bords de Saône (SRDCBS)



Les actions menées

➔ Travaux de restauration, lutte contre les inondations et protection des cours d'eau

- Travaux de restauration morphologique de la rivière de la Mâtre à Chaleins et étude pour la restauration de la Chalaronne avec analyse faune-flore-habitat
- Entretien de 6 ouvrages de lutte contre les inondations et études de danger sur 3 ouvrages hydrauliques
- Mise en défens du cours d'eau de l'Appéum à Francheleins pour éviter le piétinement du cours d'eau par les animaux

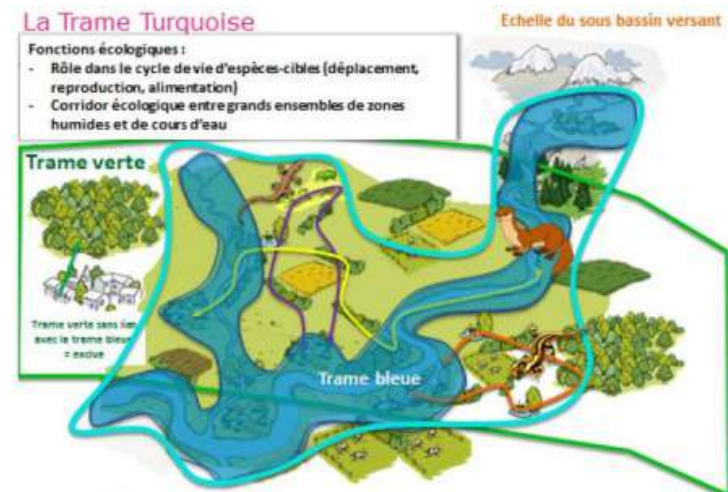
➔ 2 études réalisées

■ Plan de gestion zones humides

Objectif : avoir une vision globale des zones humides et de leur fonction sur le territoire (porter à connaissance) et accélérer la mise en œuvre de projets sur les zones humides prioritaires

■ Trame turquoise : espace fonctionnel nécessaire à l'accomplissement de tout ou une partie du cycle de vie de la biodiversité aquatique et humide.

L'étude consiste à cartographier les habitats et les continuités écologiques pour repérer les milieux dégradés et les discontinuités afin de restaurer les habitats favorables à la biodiversité et les corridors écologiques.



Sur les affluents de la Saône

S'adapter au
changement
climatique



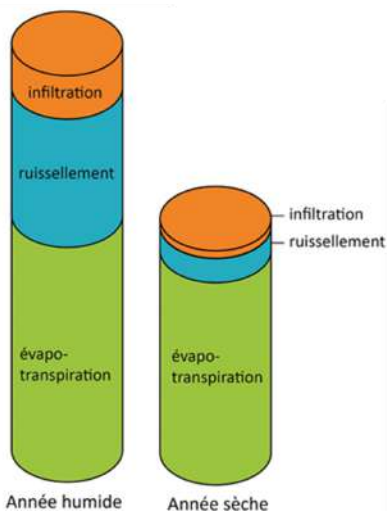
Le Projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)

Elaboration du PTGE piloté par la Communauté de Communes de la Dombes et en lien avec 10 EPCI de l'Ain dont la CCVSC

La nappe des cailloutis est une ressource essentielle pour la Dombes :

- Eau potable
- Irrigation agricole
- Industrie
- Alimentation des cours d'eau et zones naturelles humides

Répartition des pluies brutes



Les sécheresses successives des dernières années ont mis à jour une fragilité de la ressource en eau d'une nappe, pourtant réputée comme "robuste". Cette situation préoccupante a amené l'ensemble des acteurs du territoire à se mobiliser pour une gestion de l'eau coordonnée et concertée.



La Communauté de Communes de la Dombes porte un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau depuis juin 2022.

Périmètre:
1 557 km²
123 communes

L'étude se déroule en 4 phases :

- Etat des lieux : fonctionnement hydrologique et hydrogéologique, recharge de la nappe et climatologie
- Diagnostic de vulnérabilité : projections climatiques, évaluation tendancielle des besoins des usages, simulation tendancielle de la recharge
- Prospective, scénarios, stratégie : élaboration de scénarios basés sur différentes trajectoires territoriales, impacts des scénarios, choix de la stratégie d'adaptation
- Plan d'adaptation : identification des actions, estimation des coûts, porteurs, freins et leviers à la mise en œuvre, priorité, indicateurs de suivi

La troisième phase de l'étude a démarré en 2024

Assainissement collectif et non collectif

S'adapter au
changement
climatique

➔ A l'échelle de la CCVSC

La Communauté de Communes Val de Saône Centre est en charge de la gestion du service public d'assainissement collectif et non collectif sur son territoire.

Un schéma directeur d'assainissement a été élaboré sur la partie sud du territoire (8 communes) en 2016. Celui-ci a abouti à une programmation des travaux d'amélioration des systèmes d'assainissement sur une période de 10 ans.

Une étude débutée en 2019 visait à diagnostiquer, inventorier, cartographier et modéliser le réseau d'assainissement de la CCVSC afin d'élaborer un schéma d'assainissement pour améliorer le mode de fonctionnement actuel des systèmes d'assainissement sur la partie Nord du territoire.

Elle s'est terminée en juillet 2021 et débouche sur une programmation pluriannuelle d'Investissements (PPI) de 19 429 606 €TTC sur l'ensemble du territoire entre 2021 et 2030.

➔ PPI de 19 429 606 €TTC

La communauté de communes poursuit son programme pluriannuel de travaux d'assainissement par la réhabilitation des canalisations et la mise en séparatif des réseaux eaux usées et eaux pluviales sur le territoire afin de limiter la présence d'eaux claires parasites dans les ouvrages d'assainissement des eaux usées.

Objectif: éviter le risque de débordement d'eaux usées dans le milieu naturel lorsqu'il pleut



Travaux réalisés :

- Gestion des eaux pluviales : création de 2 bassins d'orage à Mogneneins et Montmerle-sur-Saône
- Mise en séparatif des réseaux d'assainissement à Montmerle-sur-Saône, Messimy-sur-Saône, Guéreins et 2 secteurs en cours d'étude et de maîtrise d'œuvre.



➔ A l'échelle des communes

Gestion de l'eau

- 8 communes sont passées aux plantes vivaces pour le fleurissement dont 3 avec arrêt de l'arrosage ou goutte à goutte (Francheleins, Guéreins, Lurcy, Messimy-sur-Saône, Mogneneins, Montceaux, Saint-Didier-sur-Chalaronne, Thoissey)
- La commune de Messimy-sur-Saône utilise des plaquettes forestières en paillage pour limiter l'évaporation de l'eau
- 8 communes ont installé une cuve de récupération des eaux de pluies (Chaleins, Illiat, Lurcy, Mogneneins, Montceaux, Montmerle-sur-Saône, Peyzieux-sur-Saône, Saint-Didier-sur-Chalaronne)



Parking désimpermeabilisé et végétalisé de Saint-Didier-sur-Chalaronne

Gestion des rivières

La commune de Thoissey a nettoyé la rivière des Echudes sur 200 mètres pour enlever toute entrave au fil de l'eau



Désartificialisation des sols

3 communes ont désartificialisé leur sol :

- Thoissey avec le stade et le terrain de basket puis en supprimant des places de stationnement pour végétaliser au centre bourg
- Montmerle-sur-Saône avec les cours des deux écoles publiques

Projet Alimentaire Territorial



La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014, instaure le Projet Alimentaire Territorial comme un lieu de démocratie territoriale rassemblant les acteurs du système alimentaire, au sens large, pour conduire de façon coordonnée :

- l'identification des enjeux locaux,
- la mise en place d'une stratégie de territoire
- le passage à l'action

En 2020, la CCVSC initie une démarche de projet alimentaire inter-territorial (PAIT) avec les communautés de communes de la Dombes et Dombes Saône Vallée.

L'objectif principal est de répondre aux enjeux de la loi EGALIM concernant la restauration collective scolaire et périscolaire.

En 2022, un diagnostic agricole alimentaire et une enquête sur la restauration scolaire municipale ont été réalisés.

Ils mettent en avant trois orientations stratégiques :

- la production : maintenir et développer une production locale durable,
- la structuration de filière de proximité : développer la mise en place d'outils territoriaux de logistique et de transformation,
- la consommation : permettre l'accès à une alimentation de qualité.

En 2023, la CCVSC et la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée poursuivront ensemble la démarche de PAIT avec une étude complémentaire pour la réalisation d'un plan d'actions opérationnel.

L'objectif sera de structurer l'économie agricole et alimentaire sur le territoire, encourager une agriculture durable, favoriser la production en circuits courts et consolider les filières.

Le plan d'actions devra prendre en compte les enjeux des Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux des deux EPCI et sera co-construit avec les partenaires et acteurs des deux territoires.

Les autres actions :

- Formation des cuisiniers sur les techniques en cuisine, les leviers économiques et actions possibles
- Réunion d'information des gestionnaires de cantines sur la loi EGALIM mise en place.
- Forum de l'approvisionnement réalisé en fin 2021 pour faire se rencontrer les différents maillons des acteurs de l'alimentaire pour créer des synergies entre les principaux prestataires fournisseurs de repas, les gestionnaires de cantines, les cuisiniers et les producteurs locaux (ou de produits de qualité à même de répondre à des commandes).
- Mise en place de Mesures Agroenvironnementales et Climatiques piloté par le Syndicat de rivière : réduction des produits phytosanitaires, bandes enherbées, gestion de prairies permanentes humides, entretien des haies
- Sensibilisation des scolaires depuis 2022
- Plateforme d'expérimentation dans la Communauté de Communes de la Dombes en lien avec la Chambre d'Agriculture pour tester différentes pratiques plus vertueuses pour l'environnement. Cette plateforme profite également aux agriculteurs des territoires voisins.



Au niveau des communes

- La commune de Thoisy a augmenté la part de bio dans les commandes pour la cantine
- La commune de Saint-Etienne-sur-Chalaronne a fait mettre des plants de tomates par les élèves de l'école autour du site de compostage partagé de la résidence senior

Le Syndicat des Rivières Dombes-Chalaronne-Bords de Saône (SRDCBS) mène également des actions visant à préserver ou favoriser la biodiversité des milieux aquatiques.

Les actions :

- Restauration et création de plus de 2 mares
- Travaux de restauration de la continuité écologique en rivière sur la Calonne à Guéreins
- Restauration écologique de la Frayère de la Lie à Messimy-sur-Saône pour augmenter la connectivité entre la baissière et la Saône et favoriser une végétation support de ponte propice pour le brochet
- Étude pour la réhabilitation de la Mâtre à Messimy-sur-Saône (suppression du barrage et retenue d'eau pour assurer la continuité écologique des poissons, éviter l'envasement du lit de la rivière et créer des frayères)
- 5 campagnes de luttés contre les invasives réalisées (hydrocotyle, renouée, balsamine)
- Appel à projet lancé pour de nouvelles Mesures Agroenvironnementales et Climatiques :
11.25 ha de prairies humides engagés sur du retard de fauche



L'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Saône et Doubs a, de son côté, réhabilité l'ancien circuit motocross de Garnerans en prairie humide.



Ancien circuit motocross à Garnerans



Au niveau des communes

- Plus de 3 333 Arbres plantés sur 4 communes (Garnerans, Mogneneins, Montmerle-sur-Saône, Saint-Didier-sur-Chalaronne)
- 400 m de Haies plantées sur la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne
- Utilisation d'un désherbeur sarclé pour les espaces verts à Francheleins pour supprimer l'usage de produits phytosanitaires
- Etude environnementale sur la commune d'Illiat pour intégrer les mesures dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU)



Le territoire compte 14 écoles élémentaires et maternelles publiques et 3 privées réparties sur 14 communes.

Les actions de la CCVSC :

- Animations de sensibilisation sur l'agriculture et l'alimentation auprès des scolaires des écoles du territoire : 8 classes sur 3 communes et un centre de loisirs sensibilisés.
- Programme de sensibilisation « Watty à l'école » sur les thématiques de l'énergie, l'eau, les déchets, l'écomobilité, le changement climatique.

➔ 2022 : 20 classes sur 6 écoles
452 enfants sensibilisés

➔ 2023 : 30 classes sur 7 écoles
732 enfants sensibilisés

➔ 1094 kits d'économie d'eau pour le robinet distribués

Sur l'année scolaire 2023-2024, la classe de CE2 de l'école publique Les Cerisiers à Montceaux, a remporté le concours régional avec une vidéo reprenant les écogestes appris lors des ateliers. La classe a remporté des jeux et livres pédagogiques divers d'une valeur de 80€.

Une « cérémonie » de remise de prix a été organisée le 12 juin 2024 à la salle polyvalente de Montceaux afin de féliciter et distribuer le prix à l'école.



Une « cérémonie » de remise de prix a été organisée le 12 juin 2024 à la salle polyvalente de Montceaux afin de féliciter et distribuer le prix à l'école.

Le Syndicat des Rivières Dombes-Chalaronne-Bords de Saône (SRDCBS) mène également des campagnes de sensibilisation sur le territoire : animations auprès des scolaires sur le cycle de l'eau, l'écosystème de la rivière, la pollution, la sécheresse et les inondations.

➔ 2021 : 12 classes sur 5 communes
279 enfants sensibilisés

➔ 2022 : 30 classes sur 8 communes
750 enfants sensibilisés

➔ 2023 : 8 classes sur 3 communes
210 enfants sensibilisés

Le Syndicat Mixte Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères (SMIDOM) Veyle Saône sensibilise les élèves du territoire dans le cadre de la gestion des déchets : animations auprès des scolaires sur le tri, le recyclage et le compostage

➔ 2021 : 43 classes de primaires et 5 classes de 6e
1050 enfants sensibilisés

➔ 2022 : 46 classes sur 12 écoles
1087 enfants sensibilisés

➔ 2023 : 55 classes sur 13 écoles
1286 enfants sensibilisés

La CCVSC et certaines communes ont sensibilisé, en interne, aux écogestes et à la diminution du chauffage.

Les élus communautaires et communaux et des agents ont été sensibilisés aux enjeux du changement climatique via 3 ateliers "Fresque du climat" en juin et novembre 2023 puis par une conférence « Energie, climat, biodiversité, humanité » animée par Gilles ESCARGUEL, enseignant-chercheur (Université de Lyon 1), suivie d'ateliers autour du PCAET animés par l'ALEC AIN en décembre 2023.

Le centre de loisirs Visiomômes réalise également des animations tournées autour des écogestes ou de l'environnement auprès des enfants.

Indicateurs de suivi

Sur cet axe, les indicateurs de suivi étaient surtout quantitatifs pour mesurer les actions mises en oeuvre par les communes. Les actions mises en place par les partenaires sont indiquées de façon qualitative.

Certains indicateurs se sont avérés incohérents ou sensibles comme la consommation d'eau mesurée via les campagnes de comptage. Il apparaît délicat d'effectuer des campagnes chez les particuliers, l'objectif étant de sensibiliser ou mettre en oeuvre des mesures et non de culpabiliser ou pointer du doigt.

La consommation d'eau est plutôt évaluée via les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS), transmis par le syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône. Cependant, les informations de consommation concernent des secteurs plus vastes que le territoire de la communauté de communes. Sur le secteur nord du territoire, il est observé une hausse puis une diminution de la consommation soit une consommation stabilisée entre 2021 et 2023. **Le secteur de Montmerle-sur-Saône et ses alentours affiche une diminution constante de la consommation d'eau de près de 9% entre 2021 et 2023.**

Difficultés rencontrées

Les actions de cet axe sont principalement menées par les partenaires et les communes. Aussi, il est plus compliqué de relever les difficultés de mise en oeuvre de ces actions.

Les actions menées par la CCVSC n'ont pas fait l'objet de difficultés particulières, en dehors des aléas de chantier pouvant survenir lors de ce type d'opération.



Cet axe consiste à mobiliser les différents acteurs notamment les entreprises mais surtout, pour la collectivité, à se montrer exemplaire en la matière.

Pour le suivi du PCAET, les actions ont été classées en 3 thématiques : rénovation énergétique, éclairage public et actions sur les déchets

Contrat de performance énergétique

Depuis le 1er janvier 2022, la communauté de communes a conclu un Contrat de Performance énergétique (CPE).

D'une durée de 5 ans renouvelable 3 ans, ce contrat permet d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et vise à réduire leur consommation d'au moins 10% (maintenance, réglages, changement des équipements).

Il concerne les bâtiments communautaires chauffés au gaz : complexe Visiosport, Pôle Petite Enfance, Gymnase Saônesport à Thoissey, Jardin des sports, Gymnase Actisport à Saint-Didier-sur-Chalaronne.

L'opérateur en charge du Contrat de Performance Énergétique est l'entreprise VEOLIA. La CCVSC est accompagnée par le Bureau d'études BET HUGUET qui assure le suivi du contrat.



41% d'économie d'énergie réalisé sur l'ensemble des bâtiments par rapport à la consommation de référence des bâtiments grâce aux mesures mises en place.

Audits énergétiques

La communauté de communes a réalisé des audits énergétiques sur 7 bâtiments communautaires.

► Complexe Visiosport, Pôle Petite Enfance et Jardin des Sports à Montceaux, Gymnase à Thoissey, Gymnase, Centre sportif et Relais Petite Enfance à Saint-Didier-sur-Chalaronne

Suite au diagnostic de ses bâtiments, la collectivité a adhéré au service économe de flux porté par le SIEA (Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain) afin d'être conseillé dans la stratégie de rénovation à adopter.



Premiers travaux réalisés :

- Changement de l'éclairage en LED sur tous les bâtiments (jusqu'en 2025).
- Réfection et isolation de la toiture des bureaux du siège et de la salle du conseil puis installation de stores économes en énergie dans cette dernière.



Perspectives 2024 :

- 144 000€ de travaux de rénovation énergétique
- Travaux d'isolations et changement des menuiseries du gymnase Saônesport à Thoissey
- Reprise étanchéité et isolation de la toiture terrasse des salles du dojo et de danse, vestiaires et couloirs du gymnase Visiosport à Montceaux
- Poursuite du changement en LED de l'éclairage des bâtiments

Audits subventionnés dans le cadre du programme ACTEE 2 (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) lancé par la FNCCR (La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies)

Les contrats d'énergie

La communauté de communes est également exemplaire sur ses contrats d'énergie :

- Contrat d'électricité 100% énergie renouvelable garantie d'origine sur tous les bâtiments
- Contrat à 20% de gaz vert sur tous les bâtiments chauffés au gaz



Les actions des communes



- 13 audits énergétiques réalisés sur 7 communes (Chaleins, Illiat, Messimy-sur-Saône, Mogneneins, Montceaux, Saint-Didier-sur-Chalaronne, Saint-Etienne-sur-Chalaronne)
- Adhésion de 6 communes au service économe de flux porté par le SIEA (Chaleins, Francheleins, Illiat, Messimy-sur-Saône, Mogneneins, Montceaux)
- 13 communes ont réalisé des travaux de rénovation énergétique sur leurs bâtiments publics (Chaleins, Francheleins, Garnerans, Guéreins, Illiat, Messimy-sur-Saône, Mogneneins, Montceaux, Montmerle-sur-Saône, Peyzieux-sur-Saône, Saint-Didier-sur-Chalaronne, Saint-Etienne-sur-Chalaronne, Thoissey)



- 30 bâtiments ont fait l'objet de travaux :**
- ▶ **Changement de menuiseries : 9 bâtiments**
 - ▶ **Changement LED : 17 bâtiments**
 - ▶ **Isolation : 13 bâtiments**
 - ▶ **Changements équipements : 6 bâtiments**

- 6 communes ont changé le système de chauffage de leurs bâtiments publics (Garnerans, Guéreins, Illiat, Messimy-sur-Saône, Montmerle-sur-Saône, Thoissey)



plus de 14 bâtiments concernés

La communauté de communes possède la compétence développement économique et gère, à ce titre, l'aménagement des parcs d'entreprises du territoire.



La collectivité a engagé un Programme pluriannuel de changement de l'éclairage public des parcs d'entreprises en LED (jusqu'en 2025)



Les actions des communes



- 7 communes ont passé tout ou partie de leur éclairage public en LED (Guéreins, Lurcy, Montceaux, Mogneneins, Saint-Didier-sur-Chalaronne, Saint-Etienne-sur-Chalaronne, Thoissey)
- 5 communes ont procédé à l'extinction de l'éclairage public la nuit (Chaleins, Francheleins, Garnerans, Lurcy, Montmerle-sur-Saône)
- La commune de Montmerle-sur-Saône a sensibilisé les commerçant pour l'extinction des enseignes lumineuses en période nocturne
- La commune de Guéreins a diminué l'intensité de l'éclairage de 70% la nuit illuminations de Noël de moitié



Actions sur les déchets

Mettre le territoire
en action

La communauté de communes a délégué la compétence de la collecte et l'élimination des ordures ménagères au Syndicat Mixte Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères (SMIDOM) Veyle Saône

Le SMIDOM a mis en place la redevance incitative sur les 15 communes du territoire.

Sa mise en place a pour objectif :

► de réduire les volumes de déchets et donc de réduire les fréquences des collectes, ou de les d'optimiser

► de maîtriser les coûts de gestion des déchets et de les rendre plus transparents pour les usagers comme pour les collectivités (et plus proches du coût réel du service)

► de responsabiliser les usagers, en les incitant à réduire les déchets à la source et à mieux les trier

► d'améliorer les performances des collectes séparées (emballages...) et de la valorisation des déchets (compostage...), en diminuant en particulier la quantité d'ordures ménagères résiduelles et limiter au maximum l'incinération et la mise en décharge.

Les actions du SMIDOM

Smidom
Veyle Saône

➔ Pour accompagner à la diminution des déchets

- Ouverture de 2 recycleries et 1 Repair café
- 9 composts collectifs installés dans 5 communes
- 1 755 composts individuels vendus
- 5 collectes de déchets verts et de sapins
- 13 opérations de broyage
- Collecte d'amiante chez les particuliers



➔ 52 tonnes collectés
sur 2 communautés de communes
(la Veyle et Val de Saône Centre)

- 3 concours de collectes dans les écoles

➔ 3 600 kg de piles collectées sur une année
6 683,2 kg de TCL collectés sur 2 ans
+ 191 tonnes collectés dans les colonnes de tri



Diminution des Ordures Ménagères Résiduelles :

► De 114 kg/hab à 101 kg/hab entre 2016 et 2023

Augmentation du tri des déchets recyclables par les usagers :

► De 83kg/hab à 96 kg/hab entre 2016 et 2023

Le centre de loisirs Visiomômes de la communauté de communes travaille dans une démarche de sobriété et d'économie circulaire :

- Dossier d'inscription des parents numérisés
- Activités manuelles réalisées avec des matériaux de récupération (dons de livres ou de jouets, cartons, papiers, etc.)
- Sortie à la bibliothèque pour aller lire des livres plutôt que de les acheter systématiquement et varier les lectures
- Commande des fournitures une fois par an pour ne pas multiplier les livraisons
- Création d'un carnet de coloriage par enfant renouvelé seulement quand terminé pour éviter le gaspillage de papier

Les actions des communes



- Mise à disposition par la commune de Francheleins de gobelets réutilisables pour les associations
- Mise en place de mesures pour réduire les déchets dans les cantines:
 - Expérimentation d'un écodigesteur
 - Commandes effectuées selon le nombre d'inscriptions
 - Distribution au goûter des excédents de fromages, pain, fruits et compotes
 - Don au Restos du Coeur des plats froids non couverts ou non chauffés
 - Possibilité pour les enfants absents de récupérer les repas payés
 - Choix des quantités par les enfants pour être plus adapté et les responsabiliser
 - Achat d'une table de tri ou de bacs de tri
 - Gestion des biodéchets par l'alimentation de cochons d'un agriculteur

Indicateurs de suivi

Sur ce dernier axe, les indicateurs de suivi étaient aussi quantitatifs.

Certains indicateurs de suivi portent sur les actions réalisées par les entreprises (plan de réduction de la consommation d'énergie), or, il est n'est pas possible d'avoir de vision exhaustive des actions réelles de toutes les entreprises du territoire.

La baisse effective des consommations énergétiques du secteur industriel n'est également pas mesurable. Même si une baisse était observée à l'échelle des indicateurs globaux comme Terristory, il serait difficile d'identifier la cause. De multiples facteurs peuvent expliquer une baisse générale, notamment la conjoncture économique actuelle.

Perspectives

Pour mobiliser les entreprises, une rencontre spéciale entreprise a été organisée en 2024 pour présenter différents dispositifs et les inciter à réaliser un Plan de mobilité inter-Entreprises.

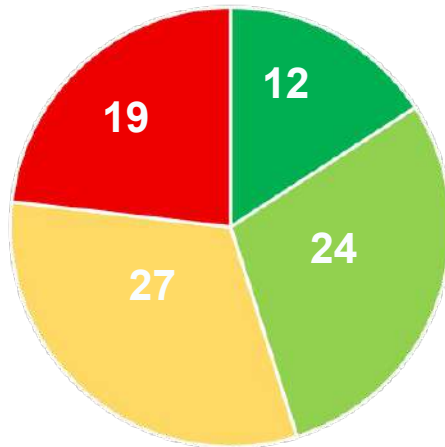
La collectivité sensibilise et incite à l'action. Le choix d'initier la démarche revient ensuite aux entreprises.



L'avancement de la mise en oeuvre

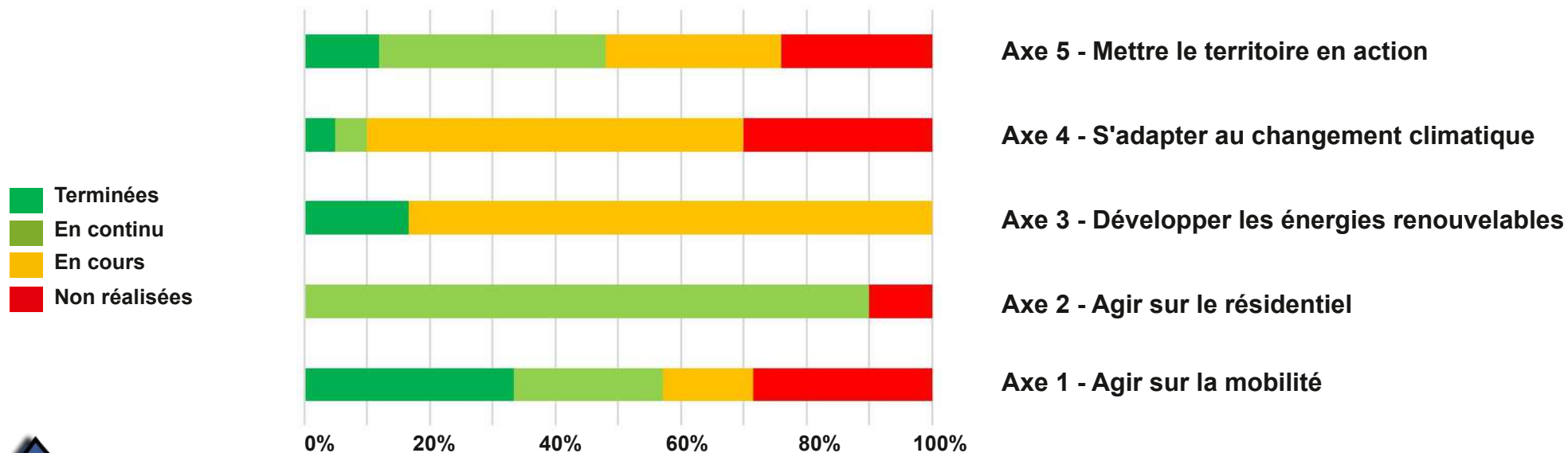


Réalisation des sous-actions



- ➔ Sur les 82 sous-actions du PCAET, la collectivité a terminé et réalisé en continu 36 sous-actions, soit 43% du plan d'actions.
- ➔ En ajoutant à ce chiffre les sous-actions en cours, l'avancée monte à 63 sous-actions, soit 76% du plan climat.
- ➔ En revanche, 19 sous-actions n'ont pas été mises en œuvre soit 23% du plan d'actions.

Avancement des axes du PCAET



Les axes les plus aboutis sont l'axe 2 « Agir sur le résidentiel » avec 90% des sous-actions qui sont renouvelées chaque année et l'axe 1 « Agir sur la mobilité » avec plus 55% des sous-actions réalisées et en continu.

L'axe 3 « Développer les énergies renouvelables » est en très bonne voie avec 15% des sous-actions réalisées et les 85% restants qui ont démarré.

Les sous-actions réalisées et en continu atteignent un peu moins de 50% pour l'axe 5 « mettre le territoire en action ».

L'axe 4 « S'adapter au changement climatique » est l'axe le moins avancé avec 10% des sous-actions réalisées et en continu.

Le pourcentage de sous-action non réalisées n'excède pas les 30% sur ces trois axes.

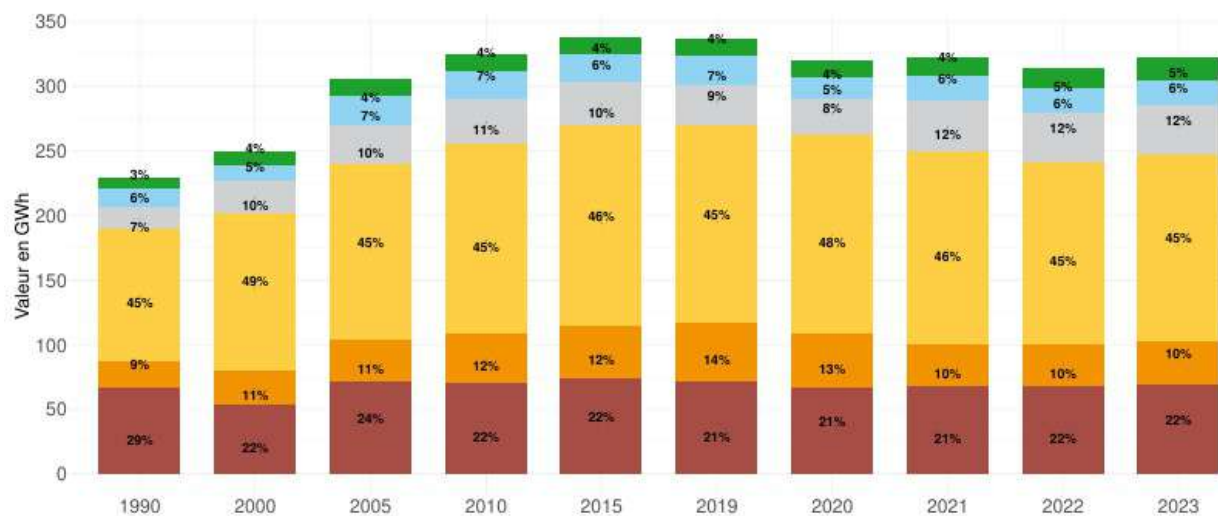
Globalement, chaque axe est plutôt bien avancé. La priorité a été donné à la mobilité et à la rénovation énergétique.

Avancement des indicateurs globaux du territoire

Les données de l'ORCAE de 2023 sont comparées avec les données issues de 2016, et permet de tirer les conclusions suivantes:

Consommation d'énergie

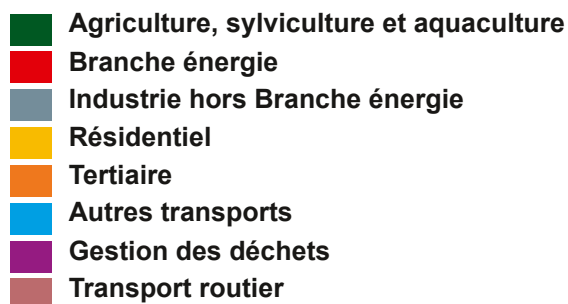
Evolution de la part sectorielle dans la consommation d'énergie finale



- 322 GWh d'énergie consommée sur le territoire en 2023 contre 342GWh en 2016 soit une diminution globale de 6%.

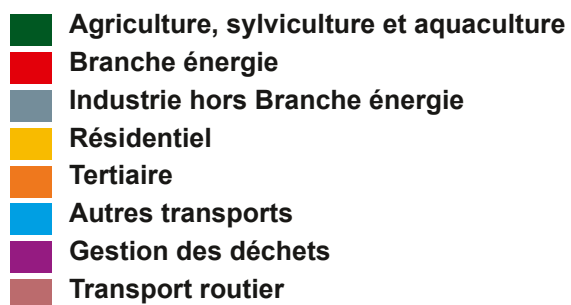
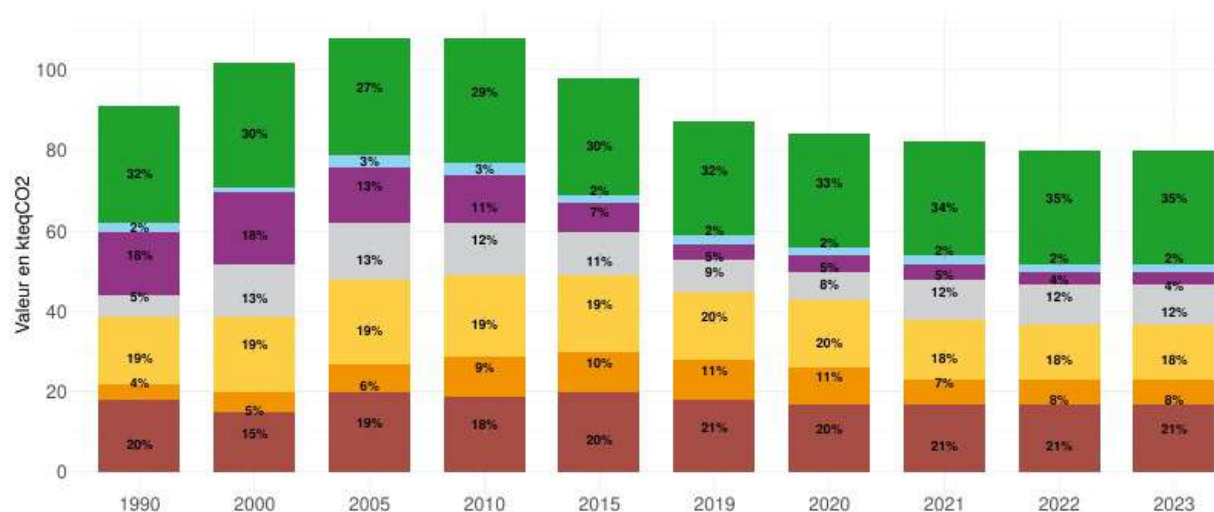
- L'objectif 2030 est de réduire de 18,7% la consommation par rapport à 2016. Le tiers de l'objectif fixé pour 2023 est donc atteint en 2023.

- Les consommations ont réduit de 7% dans le secteur résidentiel, de 9% dans le secteur des transports, et de 11% dans le secteur tertiaire.



Émission de Gaz à Effet de Serre

Evolution de la part sectorielle dans les émissions totales de GES

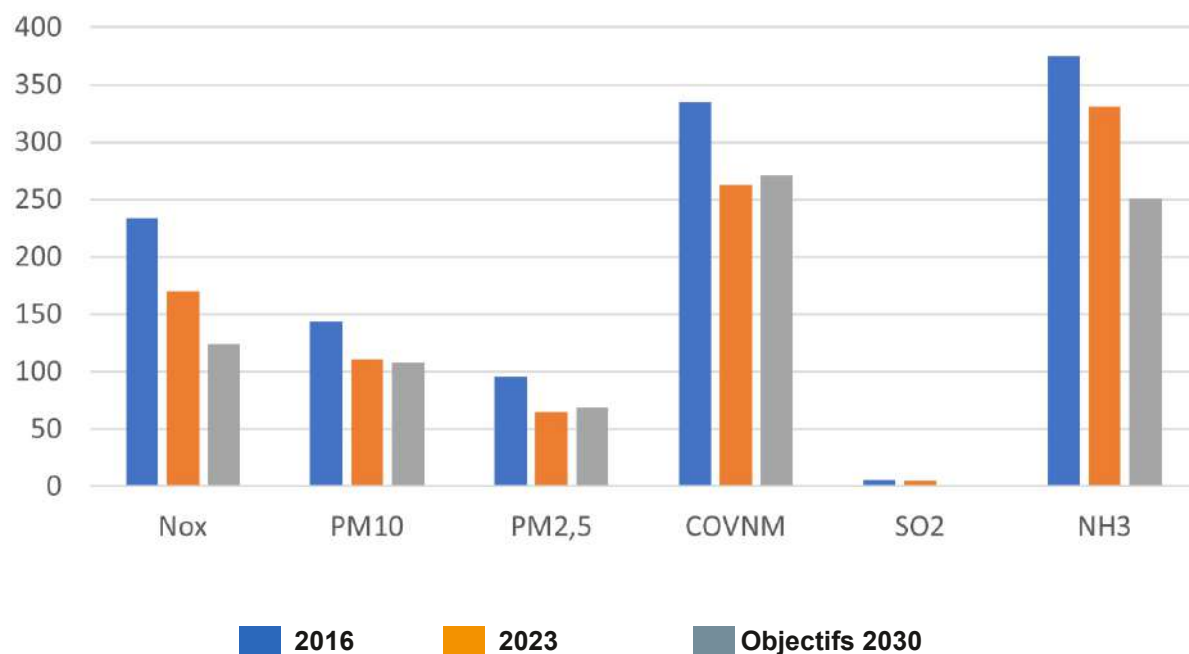


- 80 de kteqCO₂ émis en 2023 contre 94kteqCO₂ en 2016 soit une diminution globale de 15%. L'objectif 2030 de réduction d'émission est de 31%. Le territoire a atteint la moitié de son objectif 2030 dès 2023.

- Les émissions ont réduit de 26% dans le secteur du résidentiel, de 13% dans le secteur des transports, et de 10% dans le secteur de l'agriculture.

Polluants atmosphériques

Evolution des polluants émis sur le territoire



- Les polluants ont majoritairement diminué sur le territoire de 2016 à 2023.

- Les objectifs 2030 sont atteints pour les COVNM, les PM2.5 et est en voie d'être atteint pour les PM10.

- L'objectif pourra être atteint en 2030 pour les Nox si la diminution reste soutenue. Un effort supplémentaire sera nécessaire pour atteindre l'objectif en NH3

Le territoire suit la tendance nationale de diminution de la consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants. Les actions du plan climat ne peuvent, à elles seules expliquer ces diminutions qui s'inscrivent dans une dynamique plus globale de changement (véhicules moins polluants, etc.). Néanmoins, les actions du plan climat contribuent activement à ces objectifs et s'inscrivent pleinement dans la dynamique nationale.

Légende :

NOX : les oxydes d'azote (provient majoritairement du transport routier)

PM10 : les particules fines de diamètre inférieur à 10 μm (provient principalement du résidentiel et de l'agriculture)

PM2.5 : les particules fines de diamètre inférieur à 2.5 μm (provient majoritairement du résidentiel)

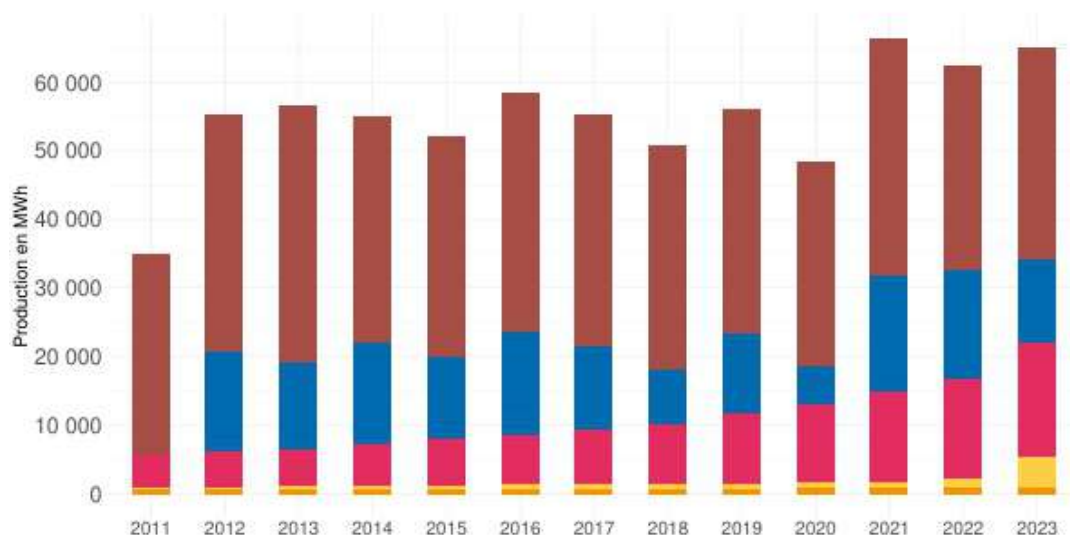
COVNM : les Composés Organiques Volatils Non Méthaniques (provient principalement du résidentiel et de l'industrie)

SO2 : le dioxyde de Soufre (provient majoritairement du résidentiel)

NH3 : l'ammoniac (provient exclusivement par l'agriculture)

Production d'énergies renouvelables

Evolution de la production d'énergie sur le territoire (en MWh)
2011 / 2023



Biomasse - valorisation thermique
Hydro-électricité - production électrique
PAC - Production nette
Photovoltaïque - production électrique
Solaire thermique - production thermique

- La production d'énergie renouvelable est de 65GWh en 2023 contre 58GWh en 2016 soit une augmentation de 12%. L'objectif pour 2030 est d'augmenter de 150% la production d'énergie renouvelable par rapport à 2016.

- La production d'énergie issue du photovoltaïque a été multipliée par 8.5 passant de 0.553 GWh en 2016 à 4.747 GWh en 2023. Cette production reste malgré tout faible au regard de la consommation globale du territoire.

- La production d'énergie issue des PAC aérothermiques a plus que doublé passant de 7.2GWh à 16,5 GWh.

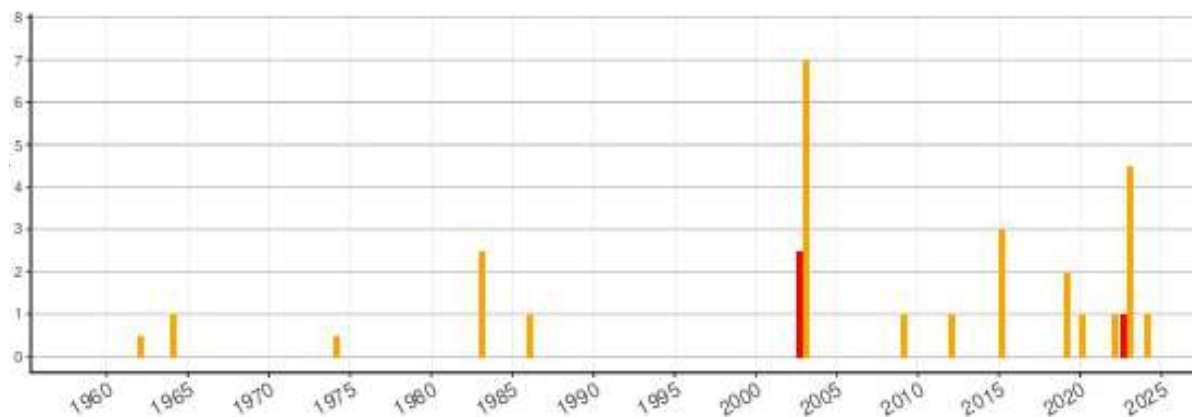
- Les autres types d'énergies renouvelables ont soit diminué soit stagné.

- La dynamique d'augmentation est plutôt satisfaisante sur le photovoltaïque mais est très éloignée des objectifs très ambitieux qui ont été fixés.

Adaptation au changement climatique

Evolution du nombre de jours de canicule et de forte chaleur (1965/2024)

nombre de jours



nombre de jours de forte chaleur ■
nombre de jours de canicule ■

Profil climatique :

+2,1°C de température en moyenne annuelle.

L'analyse saisonnière montre que cette augmentation est plus marquée au printemps (+2°C) et en été (+2.6°C).

Le suivi du nombre de journées estivales, où la température maximale dépasse +25°C, montre une augmentation du nombre moyen de journées estivales entre les périodes 1965-1994 et 1995-2024 de l'ordre de 13 jours.

La notion de forte chaleur est définie à partir de seuils de températures minimales et maximales atteintes ou dépassées simultanément un jour donné. Une canicule correspond à une succession d'au moins 3 jours consécutifs de fortes chaleurs. Le troisième jour est alors compté comme premier jour de canicule.

→ Il est observé une augmentation de la fréquence du nombre de jours de canicules sur les 10 dernières années.

L'augmentation des températures se poursuit malgré les trajectoires de diminution d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle locale et nationale. L'inertie du réchauffement climatique est très forte et démontre de l'urgence à agir pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Mise en œuvre et coordination des actions par la communauté de communes

- La communauté de communes a embauché un chargé de mission à temps plein en 2021 pour la mise en œuvre du plan d'actions. Néanmoins, la multitude d'actions peut parfois être difficile à mettre en œuvre simultanément. Les études portées par la collectivité (étude sur le projet de méthanisation, Projet Alimentaire inter Territorial, étude mobilité) ont nécessité un suivi technique très chronophage : nombreuses réunions et ateliers à organiser, relecture et corrections des travaux, etc.
- En parallèle, la collectivité collabore avec les partenaires sur d'autres actions. Aussi, l'accumulation des plans et schémas stratégiques (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau, Plan de Gestion des Zones Humides, etc.) démultiplie les actions et complexifie le suivi des divers programmes.
- Le recrutement du chargé de mission mobilité en 2024 permet de renforcer la politique mobilité du territoire avec un agent à temps plein pour sensibiliser et mobiliser les acteurs du territoire. Le service environnement va ainsi pouvoir consacrer plus de temps de travail sur les autres thématiques.
- La désignation d'un élu référent PCAET par commune a permis d'impliquer chaque commune dans la dynamique du PCAET et le recensement des actions. La présentation des actions à l'ensemble des communes lors des bilans annuels permet de favoriser les échanges sur les projets et d'inspirer chaque commune sur les actions possibles à mettre en œuvre.

Mise en œuvre des actions par les autres acteurs

Les élus du territoire

Pour compléter le bilan, les élus du territoire ont été invités à répondre à un questionnaire pour évaluer la place du PCAET dans leur projet de territoire et dans sa mise en œuvre.



ANALYSE DES RÉPONSES

Le PCAET fait-il partie intégrante du projet de territoire ?

Pour les répondants, le PCAET sert de ligne directrice dans les arbitrages et décisions communales. Les actions menées par les communes vont dans le sens des objectifs du PCAET.

Comment vous sentez-vous impliqué dans la mise en œuvre du plan climat ?

La réponse à cette question était plutôt partagée : certains élus ont répondu être sensibilisés aux questions environnementales et ont confirmé agir en ce sens. D'autres élus ont reconnu être moins impliqués et mener moins d'actions dans leur commune. Un manque d'échanges entre élus référents des communes a été pointé et certains élus ont le sentiment d'être « isolés ».

Comment pourrions-nous vous impliquer davantage dans sa mise en œuvre ?

Certains élus suggèrent de communiquer davantage d'outils (guides, informations pratiques, etc...) pour inspirer et faciliter la mise en œuvre des actions. Il a été aussi proposé d'accompagner davantage les communes et d'organiser plus de temps d'échanges, de visites de sites aménagés ou de témoignages d'actions. Il a été également évoqué le souhait de mutualiser des actions.

Quels freins avez-vous rencontré en tant qu'élu pour la mise en œuvre des actions ?

Le premier frein soulevé est le problème de la prise de conscience de l'urgence climatique et des actions à mener face aux autres défis à relever. Certains ont le sentiment que les actions à l'échelle de leur commune n'ont pas forcément un réel impact. D'autres sous-estiment les actions simples et peu coûteuses que les collectivités pourraient mettre en œuvre.

Le deuxième frein relevé est d'ordre budgétaire. Les communes, comme l'ensemble des collectivités territoriales font face à une situation difficile dans un contexte national de restriction budgétaire. De nombreuses actions doivent être reportées ou parfois annulées afin de maîtriser les dépenses budgétaires.

Que souhaitez-vous voir évoluer ?

Les élus évoquent la nécessité d'échanger davantage avec les autres communes pour réfléchir et réaliser des actions à plus large échelle que communale.

Un élu indique que le suivi annuel des actions de l'ensemble des acteurs permet de donner des idées et qu'il faudrait pousser la démarche plus loin en partageant le témoignage d'une commune ayant une grande dynamique d'actions.

Les répondants expliquent avoir des difficultés dans certaines démarches comme les demandes de subventions qui peuvent représenter un important travail pour les agents municipaux. Il apparaît donc un besoin de la part des communes en formation ou un appui en ingénierie.

Sur l'ensemble des réponses ont été observées des difficultés à défendre certains projets à visée environnementale par les élus. Des incompréhensions ou méconnaissances peuvent mener à des clivages et freiner la réalisation d'actions. Il y a donc un réel enjeu à sensibiliser les conseils municipaux dans leur ensemble sur les enjeux du changement climatique mais aussi surtout sur les solutions à mettre en œuvre.

Les partenaires

Les partenaires ont également été invités à répondre au questionnaire. Trois structures ont répondu au questionnaire : le Syndicat des Rivières Dombes-Chalaronne-Bords de Saône (SRDCBS), l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) et la Chambre d'Agriculture de l'Ain.



ANALYSE DES RÉPONSES

Le PCAET fait-il partie intégrante du projet de territoire ?

Pour les 3 structures répondantes, le PCAET ne fait pas partie de leur projet de territoire. Ces structures possèdent déjà leur propre document de planification ou orientation stratégique spécifique au champ d'actions de leur structure.

Comment vous sentez-vous impliqué dans la mise en œuvre du plan climat ?

L'implication a été importante dans la phase d'élaboration du PCAET avec les différents ateliers de concertation. En revanche, les structures sont peu impliquées dans les PCAET de manière générale par manque de temps. En effet, ces structures opèrent à une échelle plus large que le territoire de la communauté de communes. Ces structures sont surtout impliquées ponctuellement lors de la mise en œuvre d'actions spécifiques sur le territoire de la collectivité.

Concernant la Chambre d'Agriculture, il est à noter que le PCAET a permis à la collectivité de se rapprocher du milieu agricole et de ses enjeux. Ce contact privilégié a permis d'instaurer le dialogue.

Comment pourrions-nous vous impliquer davantage dans sa mise en œuvre ?

Il est proposé d'instaurer des points annuels pour que les structures puissent présenter un peu plus en détail certaines des actions menées par les différents acteurs et qui pourraient s'intégrer dans le PCAET. L'implication des structures dépend directement des actions qui peuvent être menées concrètement sur le territoire.

Quels freins avez-vous rencontré en tant que partenaire pour la mise en œuvre des actions ?

Pas de frein formellement identifié dans la mesure où les structures mettent en œuvre leurs actions respectives qui s'inscrivent pour certaines dans le PCAET.

Que souhaitez-vous voir évoluer ?

Pas de commentaire particulier sur cette question.

Pour la seconde phase de mise en œuvre, il conviendra d'amplifier et d'améliorer la communication et l'animation autour du PCAET pour fédérer les acteurs et enclencher une dynamique. Pour se faire, des temps d'échanges pourraient être organisés ainsi que du travail collaboratif.

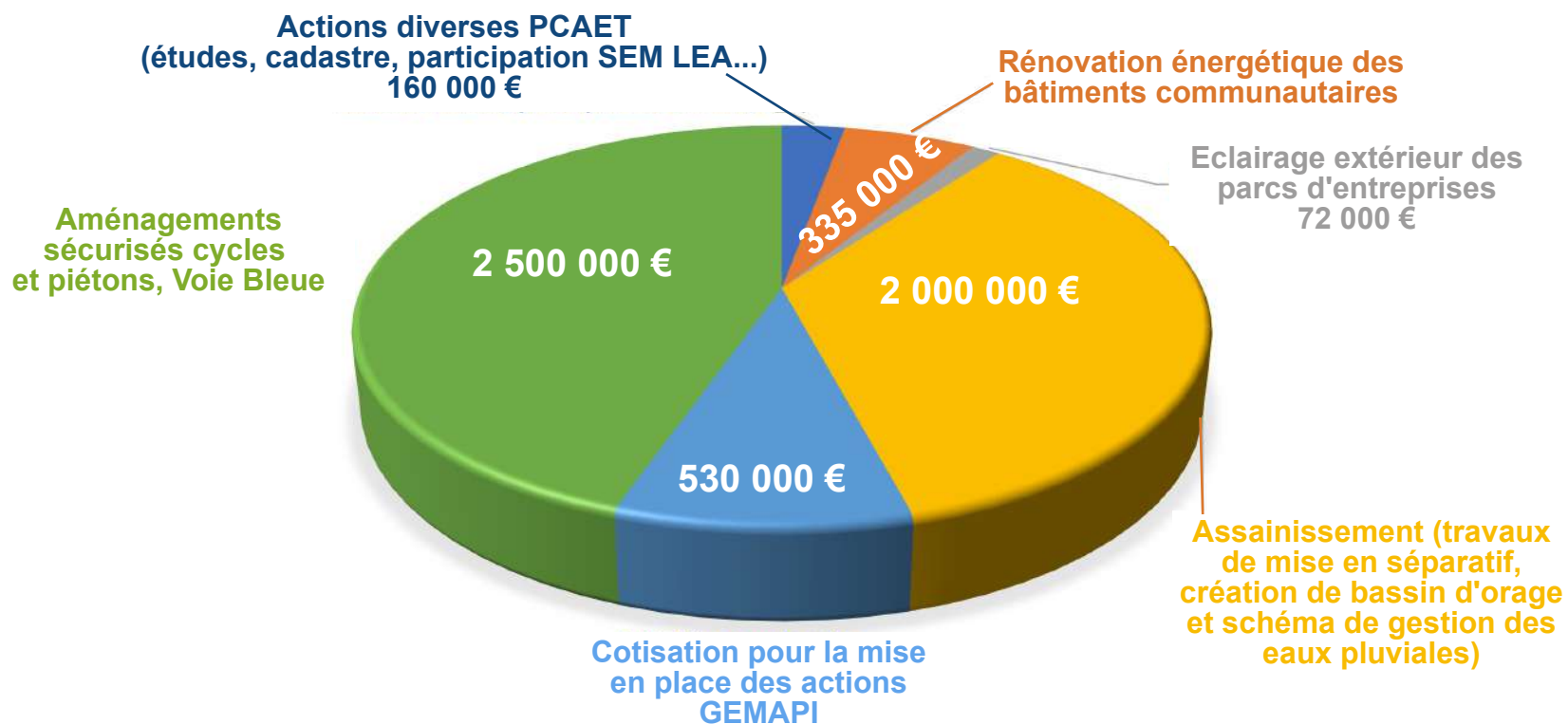


LE BILAN FINANCIER 2021/2023 de la CCVSC

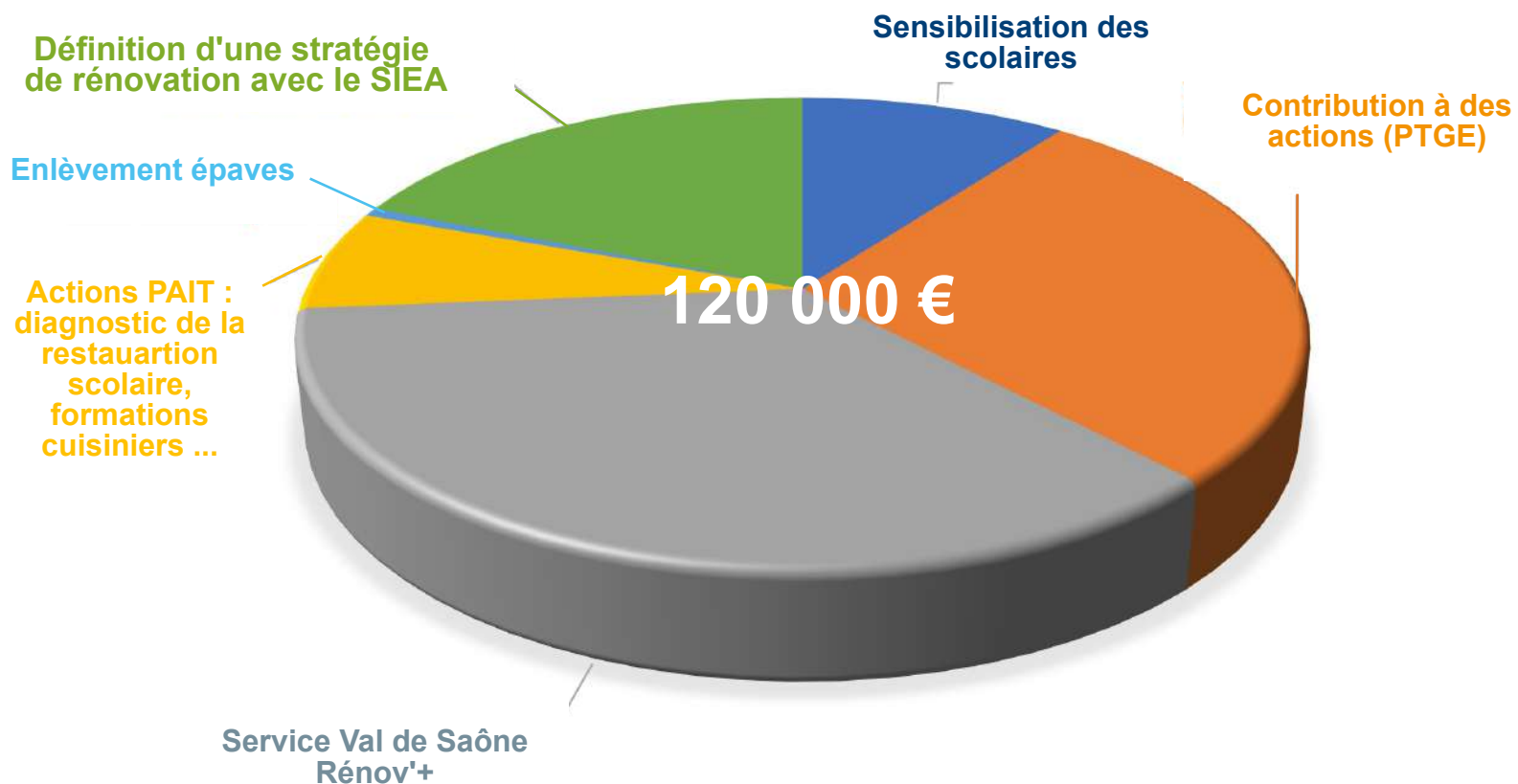
Les actions engagées chaque année par la Communauté de Communes Val de Saône Centre sont validées au moment du vote du budget. La mise en œuvre des actions du PCAET est programmée en tenant compte des capacités financières de la communauté de communes.

La communauté de communes a consacré les dépenses suivantes pour le PCAET (hors communes et partenaires) :

Dépenses d'investissement de la CCVSC sur 3 ans



Dépenses de fonctionnement de la CCVSC sur 3 ans





Quelles suites au bilan mi-parcours ?





Sur cette première période de mise en œuvre, certaines mises à jour et modifications peuvent être proposées pour améliorer la cohérence de la mise en œuvre et du suivi des actions.

Une synthèse des actions réalisées sur la période 2021-2023 a été présentée en comité de pilotage du PCAET le 29 septembre 2024. Suite à cette présentation, des ateliers se sont tenus pour travailler sur les actions non réalisées. L'objectif des ateliers était d'identifier les freins à la mise en œuvre de ces actions et de proposer des adaptations, modifications ou suppressions.

Ces propositions sont détaillées dans les pages suivantes et seront mises à jour dans le plan d'actions du PCAET **lors du bilan final en 2026.**

Axe 1 : Agir sur la mobilité

Action n° 2

Aménager des aires ou des emplacements dédiés au covoiturage

- **Sous-action :**
Mettre en place des partenariats avec des partenaires privés

Action n° 4

Faciliter l'usage des transports en commun routier et ferroviaire pour les passagers et les marchandises

- **Sous-action :**
Faire le lobbying nécessaire d'élus à élus pour défendre les intérêts du territoire. En lien avec la fiche action n°18, du lobbying pourra être réalisé auprès des décideurs politiques pour faciliter le ferroutage des marchandises

Action n° 5

Sensibiliser et informer pour encourager la mobilité alternative à l'auto-solisme

- **Sous-action :**
Encourager la mobilité douce par l'acquisition de 3 vélos électriques et leur mise en location via l'office de tourisme

La mise en œuvre de partenariats avec des partenaires privés n'a pas été retenue comme action dans le plan de mobilité validé en 2023.

Cette sous-action sera supprimée.

La collectivité ne possède pas de ligne ferroviaire sur son territoire, il apparaît donc peu cohérent de faire du lobbying sur ce sujet.

Aussi, la mention de « lobbying pour faciliter le ferroutage des marchandises » sera supprimée.

L'acquisition de vélos électriques pour la location via l'office de tourisme a fait l'objet de benchmark auprès d'autres collectivités. La location courte durée, plutôt orientée loisirs ne semblait pas être opportune et n'était pas compatible avec les horaires d'accueil de l'office de tourisme. De plus, la collectivité cible ses actions pour agir sur les déplacements quotidiens et non pour des activités de loisirs.

Cette sous-action doit être repensée. Aussi, elle sera remplacée par la mise en œuvre d'une aide à l'achat de vélo électrique, effective depuis l'année 2024.

Axe 2 : Agir sur le résidentiel

Action n° 9

Mettre en œuvre un programme d'animation et de sensibilisation sur la maîtrise de l'énergie et la transition énergétique de l'habitat



Sous-action :

Former un élu par commune sur les enjeux de la rénovation énergétique ainsi que sur les dispositifs d'aide existants



Les dispositifs d'aide à la rénovation énergétique évoluent très vite et sont très complexes. La collectivité est accompagnée par l'ALEC AIN qui anime le service Val de Saône Rénov' + et met à disposition des conseillers spécialisés qui apportent leur expertise. Les usagers sont donc directement orientés vers ce service pour toute question ou besoin d'accompagnement.

La formation d'un élu par commune à la rénovation énergétique et aux dispositifs existants n'a donc pas été jugée pertinente. Cette sous-action sera donc supprimée.

Les élus des communes ont toutefois été formés sur les enjeux du changement climatique au sens général, par le biais d'une conférence et d'une fresque du climat.

Axe 4 : S'adapter au changement climatique

Action n° 15

Sensibiliser les usagers aux pratiques économes en eau

→ **Sous-action :**
Former un élu par commune sur les pratiques économes en eau

→ **Sous-action :**
Réaliser des campagnes de comptage ou de relevé de compteurs d'eau potable

Action n°16

Sensibiliser les habitants et les impliquer dans l'adaptation au changement climatique

→ **Sous-action :**
Etudier la mise en place d'un budget participatif « vert » pour encourager les démarches en faveur du développement durable

Une formation spécifique sur les pratiques économes en eau n'a pas été jugée pertinente.

Les élus ont été formés aux enjeux du changement climatique au sens général via une conférence atelier et la fresque du climat.

Cette sous-action sera supprimée.

Il a été envisagé de réaliser une évaluation de la consommation en eau des communes et de l'intercommunalité pour leurs espaces verts. Cette évaluation s'avère impossible en raison des compteurs d'eau mutualisés entre les bâtiments et les espaces extérieurs.

Par ailleurs, comme évoqué dans les indicateurs de suivi, il peut s'avérer délicat de réaliser des campagnes de comptage chez les particuliers. Les communes ont déjà les infos via le RPQS (Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service).

Cette sous-action est jugée non cohérente et sera supprimée.

Aucune étude n'a été initiée par la collectivité sur la mise en place d'un budget participatif « vert » pour encourager les démarches en faveur du développement durable. Il n'est pas envisagé la mise en place d'un tel dispositif à ce jour. Il pourra être étudié le maintien ou la suppression de cette action lors du bilan final du PCAET en 2026.

Axe 5 : Mettre le territoire en action

Action n° 18

Mobiliser les acteurs économiques du territoire autour de la transition énergétique (industries, commerçants, tertiaire...)

→ **Sous-action :**
Etudier les possibilités d'utilisation de chaleur fatale

Action n°20

Agir pour la réduction des déchets ménagers et assimilés et des déchets d'activités des entreprises

→ **Sous-action :**
Interpeller (CCVSC) les centres commerciaux de son territoire pour qu'ils développent le « vrac » afin de limiter les déchets d'emballage

Action n°21

Mettre en place une campagne de sensibilisation pour diminuer les déchets sur les événements du territoire (Tri déchets, Ecocup)

→ **Sous-action :**
Etudier la possibilité de compostage sur les événements



Lors de l'élaboration du PCAET, une seule entreprise sur le territoire ayant un potentiel de récupération de chaleur a été identifiée. La collectivité peut informer et/ou inciter l'entreprise concernée. Compte tenu que la sous-action ne concerne qu'une seule entreprise, ce qui ne constitue pas un enjeu suffisant, **cette sous-action sera supprimée.**



La collectivité ne peut qu'inciter les entreprises sur de meilleures pratiques. Cette action fait partie du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du SMIDOM, à qui la compétence déchets a été déléguée. De plus, les entreprises sont déjà soumises à l'obligation de proposer d'ici 2030 au minimum 20% des produits vendus sans emballages - tous types de produits confondus- dans les grandes surfaces alimentaires. Cet objectif, fixé par la loi Climat et Résilience de 2021, contribuera à rendre les produits conventionnels en vrac plus accessibles pour les consommateurs. **Cette sous-action sera supprimée.**



Cette sous-action nécessiterait une collecte ponctuelle des biodéchets lors des événements, solution qui n'est pas réalisable par le SMIDOM actuellement. Les organisateurs ont la possibilité d'apporter les biodéchets issus des événements dans les composteurs collectifs des communes qui en sont pourvues. **Cette sous-action sera donc supprimée.**

Après modifications, le plan d'actions se constituerait de 74 sous-actions et d'une sous-action remplacée.

A ce stade d'évaluation à mi-parcours, le programme d'actions du PCAET ne peut pas être redéfini. Néanmoins, des axes d'évolution seront pris en compte dans la seconde phase de mise en œuvre puis lors du bilan final. Certaines actions n'étaient pas inscrites dans le plan d'actions mais allaient dans le sens des objectifs de celui-ci, ce qui démontre que le PCAET a vocation à évoluer durant sa mise en œuvre.

Il conviendra de **redéfinir une liste des indicateurs pertinents et cohérents** notamment en prenant en compte de la capacité à recueillir certaines données.

Il conviendra également **de prendre en compte les évolutions règlementaires au niveau national et régional**, notamment :

- la loi n° 2021-1014 du 22 août 2021, dite climat et résilience publiée au journal officiel le 24 août 2021, qui prévoit la gestion économe du foncier et la lutte contre l'artificialisation des sols, la prise en compte des objectifs de développement durable dans la commande publique afin de favoriser son «verdissement».
- le décret tertiaire, issu de la loi ELAN, publié le 23 juillet 2019, qui exige une réduction de consommation énergétique pour des bâtiments à usage tertiaire. Le dispositif « Eco Energie Tertiaire » entré en vigueur le 1er octobre 2019, constitue un enjeu majeur pour le parc tertiaire français et a pour but d'agir en faveur de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique par l'amélioration de performance énergétique ainsi que par la réduction progressive des consommations des bâtiments tertiaires.
- la loi d'accélération des énergies renouvelables publiée au journal officiel du 10 mars 2023, qui prévoit de planifier avec les élus locaux le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires, simplifier les procédures d'autorisation des projets d'énergies renouvelables, mobiliser les espaces déjà artificialisés pour le développement des énergies renouvelables.

Le PCAET doit être compatible avec les règles du **schéma régional d'aménagement, de développement et d'égalité des territoires** (SRADDET) et doit prendre en compte ses objectifs.

Le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes a été adopté par le Conseil régional les 19 et 20 décembre 2019 et a été approuvé par arrêté du préfet de région le 10 avril 2020. Sa procédure de modification a été engagée en 2022 mais est suspendue à ce jour.

Au niveau de l'intercommunalité, le programme d'actions devra être mis à jour en transversalité avec les autres plans d'actions et schémas stratégiques intercommunaux ou supra-intercommunaux qui auront été initiés ou réalisés lors du bilan final, notamment :

- l'évolution et la mise à jour du Projet de Territoire (Contrat de relance et de transition écologique (Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique - CRTE) signé le 30 août 2021, renommé Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique et mis à jour avec la mise en œuvre de la planification écologique (circulaire du 29 septembre 2023),
- le Plan d'actions Mobilité de la Communauté de Communes Val de Saône Centre 2023-2032,
- le Projet Alimentaire Inter-Territorial (PAIT) Dombes Saône Vallée et Val de Saône Centre initié en 2023,
- le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) « Eau de la Dombes 2050 » regroupant 10 EPCI, initié en 2022 via une convention de coopération et de financement,
- la Stratégie paysages et Energies Renouvelables initiée par la Communauté de communes de la Dombes et le Syndicat mixte du SCoT Val de Saône Dombes, porteurs respectivement des SCoT de la Dombes et du Val de Saône Dombes.



Parc Visiosport
Le Grand Rivolet
166 Route de Francheleins
01090 MONTCEAUX

04 74 06 46 26
accueil@ccvsc01.org
www.ccvsc01.org